



BILAN ANNUEL

Année 2022

Table des matières

Le mot de la présidence.....	3
Le mot de l'équipe technique.....	3
LE FIAF : LES GRANDS PRINCIPES	3
Modèle économique.....	3
Gouvernance.....	3
L'assemblée générale.....	4
Le Conseil d'Administration	4
Le Bureau.....	5
Les commissions, lien entre le stratégique et l'opérationnel	5
L'équipe technique	5
L'OFFRE DE SERVICES	7
Le financement des plans de formation.....	7
Les accompagnements entreprises	8
La programmation.....	8
Relance	9
Actions de communication : outil de la transparence et l'accompagnement	9
Le système d'information : dématérialisation et proximité.....	9
BILAN DE L'ACTIVITE	10
Les relations avec les entreprises	10
Modalités de relations des entreprises avec le FIAF	10
Typologie des entreprises bénéficiaires en 2022	11
Taux de pénétration des entreprises actives auprès du FIAF en 2022	11
Le financement des plans de formation.....	11
Les chiffres clés des financements des plans de formation	11
Evolution des engagements par mois	12
Un nombre de demandes de financement à la hausse	12
Une tendance au ralentissement des demandes de financement émanant des entreprises de moins de 10 salarié(e)s.....	15
Le recours à la subrogation de paiement se stabilise dans la durée	16
Focus sur les entreprises actives en matière de financement des plans de formation.....	16
Focus sur les stagiaires ayant fait l'objet d'un financement	21
Focus sur les salarié(e)s uniques	23
Focus sur les organismes de formation dont les actions ont fait l'objet d'un financement du FIAF.	27
L'accompagnement des entreprises	29
Une année marquée par la consolidation de la relation entreprise et le déploiement du service accompagnement	29
Les actions de la programmation 2020	30
Introduction : quelques données globalisées	30
Focus sur les conventionnements 2022.....	31

253 348 306 engagés pour des actions de la programmation	31
Les chiffres clés des actions conventionnées en 2022	31
Les bénéficiaires des actions de la programmation issues du conventionnement 2022	32
Taux de pénétration des activités de la programmation 2022 sur les entreprises employeuses	33
Impact des actions	35
Les actions conventionnées en 2021.....	35
Photographie des actions conventionnées en 2021 et réalisées en 2022	36
Les actions conventionnées en 2020.....	38
Photographie des actions conventionnées en 2020.....	38
BILAN FINANCIER	41
Déficit au 31 décembre 2022.....	41
Ressources.....	41
Répartition des ressources par nature	41
Répartition des recettes par mois	42
Dépenses.....	42
Dépenses par objet.....	43
Dépenses par nature.....	44
Charges de fonctionnement	45
Charges de formation.....	45
Frais de gestion.....	45
Point sur la communication	47
Point sur le système d'information	48
Perspectives	49
Annexes.....	50

Le mot de la présidence

xxx

Le mot de l'équipe technique

xxx

LE FIAF : LES GRANDS PRINCIPES

Modèle économique

Le Fonds Interprofessionnel d'Assurance Formation collecte une cotisation patronale pour la redistribuer sous la forme d'une offre de services visant à faciliter et promouvoir la formation professionnelle continue des salarié(e)s.

La contribution, effective depuis le 1^{er} avril 2017, est constituée par le versement par tous les entreprises employeuses du privé, de 0,2 % de leur masse salariale, plafonnée à la tranche 1 du RUAMM et collectée par la CAFAT.

Les entreprises qui le souhaitent peuvent procéder à des versements volontaires sous deux formes :

- Soit les reliquats de leur 0,7% qui viennent alimenter l'enveloppe mutualisée
- Soit un versement qui alimente l'enveloppe droit de tirage, utilisable dans la limite de l'abondement effectué, moins les frais de gestion.

Le budget du FIAF a été estimé à environ 420 millions sur une année pleine auquel il faut ajouter les versements volontaires potentiels.

L'offre de services du Fonds Interprofessionnel d'Assurance Formation se décline en :

- Diagnostic, conseil et accompagnement des entreprises et des branches dans l'élaboration de leur plan de formation, et dans la rédaction de leurs cahiers des charges,
- Financement de plans de formation,
- Achat de formations et de projets dans le champ de l'emploi et de la formation
- Recherche de co-financements,
- Etudes dans le secteur de l'emploi et de la formation.

Gouvernance

Le FIAF est une association loi 1901, gérée paritairement. Il a été créé par la volonté des partenaires sociaux.

L'Association regroupe neuf organisations syndicales et patronales : U2P, MEDEF, CPME, COGETRA, UT CFE-CGC, USTKE, USOENC, CSTNC et CSTC-FO depuis le 8 juin 2020, date de l'approbation des nouveaux statuts du FIAF.

L'association est créée fin 2015 et entérinée lors de l'AG constitutive en date du 2 février 2016. Le Fonds démarre son activité le 1^{er} avril 2017, à l'issue du vote et de la promulgation de la loi du Pays n° 2017-7 du 21 mars 2017 relative à la formation tout au long de la vie et de la délibération 58/CP du 30 mars 2017.

Les statuts du FIAF prévoient un Conseil d'administration de 24 représentant(e)s des membres (12 titulaires et 12 suppléant(e)s, la moitié constitué par le collège patronal et l'autre moitié par le collège salariés) ainsi qu'un Bureau composé de 6 membres. Le Conseil d'administration est garant des lignes stratégiques.

Une modification des statuts intervient en juin 2020 (dont le vote en AG est repoussé en raison de la crise sanitaire) avec la mise en place d'une assemblée générale ouverte, et indépendante du Conseil d'administration. Le rôle des membres (les organisations syndicales et patronales) est ainsi mis en avant, dans une réaffirmation et une consolidation des principes paritaires du Fonds Interprofessionnel d'assurance formation.

L'assemblée générale

Une assemblée générale s'est tenue en 2022.

- L'AGO du 28 avril 2022 permet d'approuver les comptes de l'année 2021 et d'affecter les résultats.

Le Conseil d'Administration

En 2022 le conseil d'administration du FIAF est dirigé par 20 administrateurs, la CSTNC n'ayant pas désigné de représentant et l'U2P n'ayant pas désigné de suppléants.

Les titulaires :

- | | |
|--------------|---|
| • MEDEF-NC | Valérie ZAOUÏ |
| • COGETRA | Max CIABATTI |
| • UT CFE-CGC | Christophe COULSON |
| • CPME-NC | Xavier BENOIST |
| • U2P | Jean-Louis LAVAL |
| • USOENC | Stanislas Kelekolio KILIKILI (en cours d'année) |
| • USTKE | André FOREST |
| • MEDEF-NC | Caroline VALDECASA (démissionne en cours de mandat) |
| • CPME-NC | Audrey CADO (puis au titre du MEDEF) |
| • U2P | Jean-Jacques VERONESI |
| • CSTNC | - |
| • CSTC-FO | Jérôme LEPECHOUX |

Les suppléants :

- | | |
|--------------|--|
| • MEDEF-NC | Georges HENRY |
| • MEDEF-NC | Anne-Françoise FLOCH (remplacée par Georges Henry) |
| • UT CFE-CGC | Nathalie CHAINE |
| • COGETRA | Tony DUPRE |
| • CPME-NC | Yann LUCIEN (démission en cours de mandat) |
| • CPME-NC | Vivianne DAMIENS |
| • U2P | - |
| • U2P | - |
| • CSTNC | - |
| • USOENC | Jean MALAVAL (en remplacement de M. KILIKILI) |
| • USTKE | Mélanie ATAPO |
| • CSTC-FO | Jérôme LEPECHOU |

Durant l'année 202 se sont tenus 4 Conseils d'Administration.

Le Bureau

Le Bureau est, à l'instar du Conseil d'Administration - strictement paritaire. Il réunit 6 représentants du Conseil d'administration aux postes de Président(e), Vice-Président(e), Trésorier(e), Trésorier(e)-adjoint(e), Secrétaire, Secrétaire-adjoint(e), composé comme suit :

- MEDEF-NC Valérie ZAOUÏ – Présidente
- COGETRA Max CIABATTI – Vice-Président
- UT CFFE CGC Christophe COULSON - Trésorier
- CPME-NC Xavier BENOÏST – Trésorier-adjoint
- USOENC Jean-Louis LAVAL - Secrétaire
- U2P Véronique CHEDEMAILLE SCHMITT – Secrétaire-adjointe

Le 22 septembre, suite à la démission de Madame Zaoui, monsieur Xavier Benoist est élu Président. Il est remplacé dans un premier temps à son poste de Trésorier-adjoint par Madame VALDECASA, qui démissionne par la suite et qui ne sera pas remplacé durant l'année 2022. Véronique Chedemaille est remplacée par monsieur Kilikili.

Seuls 6 Bureaux se sont tenus durant l'année 2022.

Les commissions, lien entre le stratégique et l'opérationnel

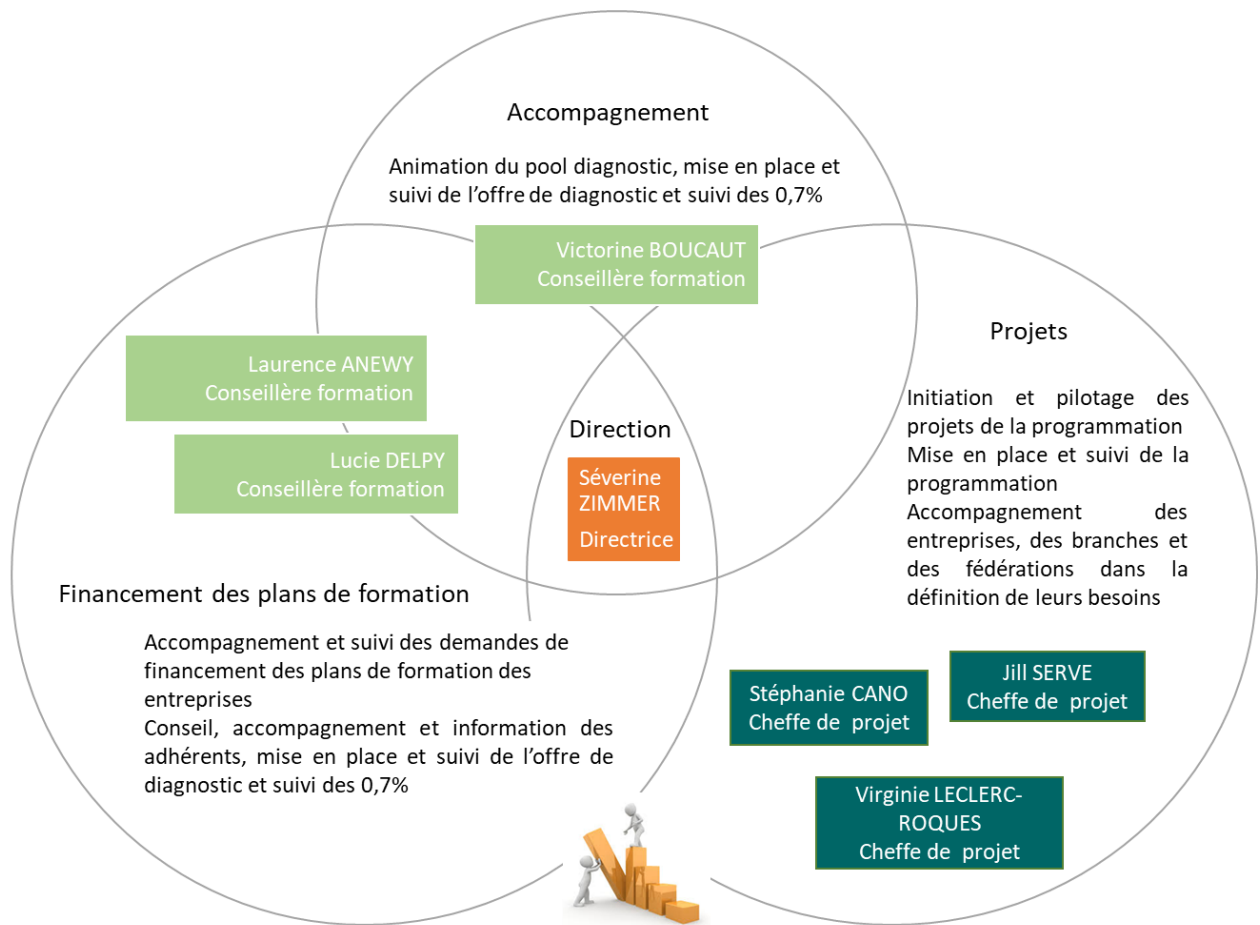
Les commissions sont des lieux de réunions et d'échanges, portés par des membres du CA, paritaires dans leur composition, et qui permettent un suivi et une validation des actes techniques tels que les achats de projets de formation au titre de la programmation, ou la modification des règles de gestion, ou encore le pilotage de la mise en place du SI.

L'équipe technique

L'équipe du FIAF s'est consolidée durant l'année 2021. Les postes évoluent pour offrir des services plus pointus.

3 conseillères sont dédiées au financement des plans de formation dont une spécialisée dans l'accompagnement des entreprises (diagnostics courts et visites conseil), 3 cheffes de projets construisent et développent la programmation proposée aux entreprises.

¹ Détail des commissions en annexes



L'équipe du FIAF est tournée vers ses adhérents, et a pour mission de simplifier et démystifier le recours à l'offre de services proposée. Cet accompagnement débouche la plupart du temps sur une relation de confiance, et les entreprises se servent de mieux en mieux de l'outil à leur disposition.

L'accompagnement se tourne également vers les organismes de formation pour fluidifier le passage d'informations vers les entreprises et leur offrir une assistance et des outils.

L'OFFRE DE SERVICES

Les axes stratégiques qui conduisent l'action du FIAF se déclinent sur une période de trois ans (2020 – 2023 :

- S'inscrire dans le paysage de la Formation Professionnelle Continue, asseoir la pérennité du FIAF et consolider la visée Pays
- Améliorer le service de proximité aux entreprises et développer l'offre de services
- Garantir le niveau de Qualité des formations éligibles et évaluer l'impact du FIAF
- Mobiliser les enveloppes en cohérence avec les axes de développement.

L'enjeu du FIAF se situe toujours dans sa capacité à faire évoluer son offre de services en fonction du contexte économique et social.

De fait les axes soutiennent des actions concrètes. La flexibilité de l'outil et sa gouvernance claire permette cette adaptation de l'offre de services. La FIAF a pu démontrer son agilité en 2020 et 2021, années particulièrement difficiles pour les entreprises du fait de la crise sanitaire, économique et institutionnelle. Il consolide son action en 2022.

Le financement des plans de formation, l'offre d'accompagnement et la programmation sont les trois offres pivots sur lesquelles viennent s'appuyer les offres complémentaires tel que relance ou les actions de lutte contre l'illettrisme.



Outil complémentaire d'accompagnement financier et technique des entreprises en difficulté qui s'appuie sur les piliers des offres de service du FIAF

Financement des plans de formation

Accompagner les acheteurs de formation au cours de leur achat

Accompagnement

Accompagner les entreprises à mieux analyser leur besoin

Programmation

Prévenir les besoins des employeurs dans une logique sectorielle / de branche / de filière

Le financement des plans de formation

Le **financement des plans de formation** est un service pour l'entreprise. Les entreprises employeuses ont - quelles que soient leur taille et leur zone géographique, accès à une enveloppe de **600 000 XPF** par an (ce taux est fixé annuellement par le Conseil d'Administration), pour la formation professionnelle continue de leurs salarié(e)s. Cette somme s'applique à la fois aux frais pédagogiques et aux frais annexes tels qu'hébergement, restauration, transport et salaire. Elle était de 400 000 XPF en 2021.

Les entreprises en font directement la demande auprès des conseillères du FIAF par le biais d'une demande de financement. Ce sont les conseillères qui s'assurent de l'éligibilité des publics et de la prestation.

Il existe deux modes de financement des plans de formation :

- Le financement simple : une demande de remboursement des frais engagés par l'entreprise au titre de la formation professionnelle continue. Cette demande de financement peut être formalisée jusqu'à 15 jours ouvrés après le démarrage de la formation.
- La subrogation de paiement : un paiement direct au prestataire de formation des frais pris en charge par le FIAF. Cette demande de financement doit être formalisée au plus tard 15 jours calendaires avant le démarrage de la formation. Cependant, si l'entreprise verse son reste à charge au FIAF, ce versement est considéré comme un droit de tirage. Or, le droit de tirage ouvre des droits à la subrogation automatiquement et réduit le délai à 48 heures.

Les accompagnements entreprises

Les accompagnements sont un service pour l'entreprise. Les conseillères déploient l'offre d'accompagnement à travers trois variantes possibles en fonction de la taille de l'entreprise, de la complexité de son organisation et de ses objectifs. Cette offre permet une prise en main et un suivi du plan de formation de l'entreprise.

- Le **diagnostic court** est à destination des entreprises de moins de 15 salarié(e)s, il débouche sur une cartographie des métiers de l'entreprise, une synthèse de la stratégie et du contexte de l'entreprise, et un schéma des forces et des faiblesses stratégiques et contextuelles. Les faiblesses sont interrogées, et les conseillères proposent un plan de formation, et des mesures d'impact. Ce plan de formation fait office de cahier des charges pour permettre à l'employeur de mettre simplement en concurrence les offres d'organismes de formation, sans autre formalisation.
- La **visite conseil** est à destination des entreprises de plus de 15 salarié(e)s, elle débouche sur une cartographie des outils RH/formation de l'entreprise, la proposition d'outils génériques complémentaires répondant aux problématiques rencontrées par l'entreprise et un appui méthodologique dans leur mise en œuvre.
- Le **diagnostic conseil** est un service pour les cotisants qui comptent moins d'une trentaine de salariés et moins d'une dizaine de métiers, et dont l'activité formation a vocation à se structurer. Le diagnostic conseil se caractérise par un entretien autour du sujet de la formation et des apports méthodologiques pour aider l'entreprise à structurer les informations dont elle dispose pour produire un plan de formation, ainsi qu'une cartographie des compétences.

La programmation

La programmation est une étude de besoin, à échelle sectorielle, filière ou interprofessionnelle. Cette étude de besoin est relayée par :

- Des commanditaires tels que des groupements d'entreprises, des fédérations professionnelles, des grappes d'entreprises ou tout autre forme d'organisation ou de groupements mutualisant les besoins,
- Des cheffes de projet du FIAF qui en identifient l'opportunité sur base d'une évolution réglementaire ou technique.

Le besoin est soumis à la commission d'approbation par les conseillères. La commission en valide l'opportunité, ce qui permet aux conseillères de lancer les travaux de rédaction du cahier des charges en étroite collaboration avec les commanditaires afin de coller au mieux aux besoins réels du terrain, et qui donne lieu ensuite à une commande directe ou à une consultation.

Quelle que soit la modalité d'achat, la commission d'approbation se réunit pour apprécier :

- L'adéquation entre la commande et la réponse dans le cas d'un achat direct
- La meilleure offre dans le cas d'une consultation

Les offres achetées sont ensuite mises à disposition des employeurs pour leurs salarié(e)s sous forme d'une programmation publiée sur le site internet, et relayée sur les réseaux sociaux.

Relance

Ce volet de l'offre de services est cousu main pour chacune des entreprises demandeuses. Un premier volet s'adresse aux entreprises employeuses de moins de 20 salarié(e)s : il s'agit de l'octroi de fonds supplémentaires pour soutenir la totalité d'un plan de formation visant à limiter les licenciements ou à reconvertir des salarié(e)s sur le point de se retrouver sur le marché du travail.

Cette offre de service vient puiser des ressources dans tous les autres volets (accompagnement, financement des plans de formation, programmation) pour offrir à l'entreprise la réponse la plus directe et la moins coûteuse.

Par ailleurs il est proposé pour la reconversion un recours à des psychologues du travail pour aider les salarié(e)s à déterminer leurs envies et besoins.

En appui, un volet de la programmation - pour les entreprises de toute taille et plutôt dans l'optique de prévenir les situations de crise - propose des formations visant le développement des compétences transverses. L'idée étant d'offrir un socle d'agilité et d'adaptabilité aux entreprises quelle que soit leur taille.

Actions de communication : outil de la transparence et l'accompagnement

La stratégie de communication du FIAF est un outil central de la proximité. Tous les supports sont utilisés bien que les supports numériques soient les plus mis en avant : les premiers vecteurs étant le site internet et les réseaux sociaux (LinkedIn et Facebook) pour porter l'offre de services à la connaissance des adhérents. LinkedIn atteint **1 407 abonné(e)s** et **5 300** sont fidèles au compte **Facebook**.

Une newsletter hebdomadaire permet de tenir informé les adhérents des formations achetées par le FIAF qui s'ouvrent les trois mois suivants. Elle est envoyée aux adhérents actifs du FIAF. Elle a été mise en place au deuxième trimestre 2021 et permet une vraie facilitation de la lisibilité de l'offre de formation.

Des campagnes en partenariat avec Kingtaz permettent au FIAF de toucher le plus grand nombre pour faire connaître l'offre de services ou des actions de fond comme l'illettrisme.

Les bilans et les états financiers successifs sont également disponibles via le site internet. La transparence de l'action du FIAF est au cœur de ses enjeux.

Le système d'information : dématérialisation et proximité

Autre outil central de la dématérialisation et de la proximité, et en lien avec les outils de communication, le système d'information constitue le cœur du déploiement de l'offre de services du FIAF.

Le compte EDA (espace dédié adhérent) permet aux adhérents de se logger afin d'accéder à leurs activités avec le FIAF, de faire leurs demandes de financement en ligne et de correspondre avec leur conseillère. Ce compte EDA est utilisé par plus de **89% des adhérents actifs** du FIAF.

Cette dématérialisation des demandes de financement s'accompagne d'un traitement back office toujours simplifié et permettant une instruction plus fluide de la part des conseillères, qui gagnent un temps qu'elles mettent à profit pour se rapprocher des adhérents et leur accorder des entretiens d'informations.

BILAN DE L'ACTIVITE

L'activité du FIAF est servie par une équipe technique de 8 personnes pour un champ de 6 000 entreprises qui représentent 65 000 salarié(e)s.

Les financements des plans de formation ont amené le FIAF à engager près de **285 millions XPF** pour les entreprises demandeuses et **230 millions XPF** pour la programmation.

	Montants engagés	Nombre stagiaires	de	Nombre d'entreprises bénéficiaires	Nombre d'heures financées
Financements des plans de formation	284 316 470	3 160		815	40 159
Actions de la programmation *	156 683 725	539		167	33 163
Total	441 000 195	3 699		982	73 222

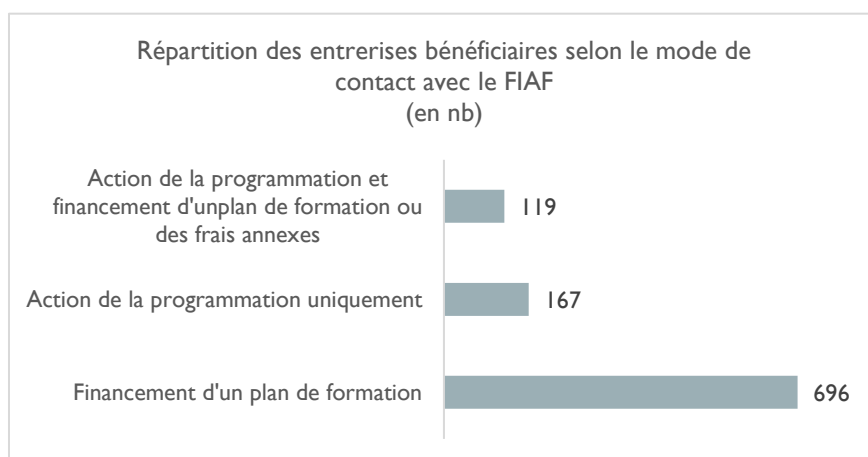
*A noter, 253 348 306 XPF ont été engagés au total en 2022 pour les actions de la programmation. A ce jour, 62% des montants engagés ont été dépensés pour des actions mises en œuvre au cours de l'année 2022, les autres actions étant programmées en 2023. Les données répertoriées ici concernent les actions mises en œuvre en 2022.

Les relations avec les entreprises

Modalités de relations des entreprises avec le FIAF

982 entreprises uniques ont bénéficié d'un financement du FIAF que ce soit *via* le financement des plans de formation ou une action de la programmation conventionnée en 2022. Leur nombre progresse de 5% par rapport à 2021.

- Sur ces 982 entreprises, 372 n'avaient encore jamais bénéficié d'un financement du FIAF que ce soit pour la programmation ou un plan de formation, **soit un taux de renouvellement de 38%**.
- Pour les entreprises déjà en contact avec le FIAF, 67% l'avait été dans le cadre du financement d'un plan de formation.



Typologie des entreprises bénéficiaires en 2022

- **58% sont des entreprises de moins de 10 salarié(e)s** (contre 65% en 2021, lié à une augmentation du nombre d'entreprises de plus de 10 salarié(e)s tant dans les actions de la programmation que des financements des plans de formation).
- Le taux de pénétration global auprès des entreprises de moins de 10 salariés reste stable à 11%. Il progresse de 3 points pour les entreprises de plus de 10 salariés (31% en 2022).
- 85% des entreprises bénéficiaires sont localisées dans le Grand-Nouméa.

Taux de pénétration des entreprises actives auprès du FIAF en 2022

Le taux de pénétration des entreprises employeuses du secteur privé reste **stable à 15%** (hors activités de ménages).

Secteur (calculé sur la base des données ISEE du 31/12/2021 mises à jour le 19/09/2022 et des entreprises actives sur des actions financées par le FIAF en 2022)	ISEE	Nombre d'entreprises en contact avec le FIAF en 2022	Nb d'entreprises répertoriées à l'ISEE	Taux de pénétration
A. Agriculture, sylviculture et pêche		36	361	10%
B. Industries extractives		21	42	50%
C. Industrie manufacturière		133	627	21%
D. Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné		7	8	88%
E. Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution		12	65	18%
F. Construction		91	877	10%
G. Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles		180	1348	13%
H. Transports et entreposage		78	415	19%
I. Hébergement et restauration		52	456	11%
J. Information et communication		23	108	21%
K. Activités financières et d'assurance		41	159	26%
L. Activités immobilières		19	160	12%
M. Activités spécialisées, scientifiques et techniques		68	405	17%
N. Activités de services administratifs et de soutien		82	433	19%
O. Administration publique		1	5	20%
P. Enseignement		15	72	21%
Q. Santé humaine et action sociale		49	380	13%
R. Arts, spectacles et activités récréatives		18	104	17%
S. Autres activités de services		51	331	15%
T. Activités extraterritoriales		2	5	40%
Nr		3		
Total général		982	6361	15%

Le financement des plans de formation

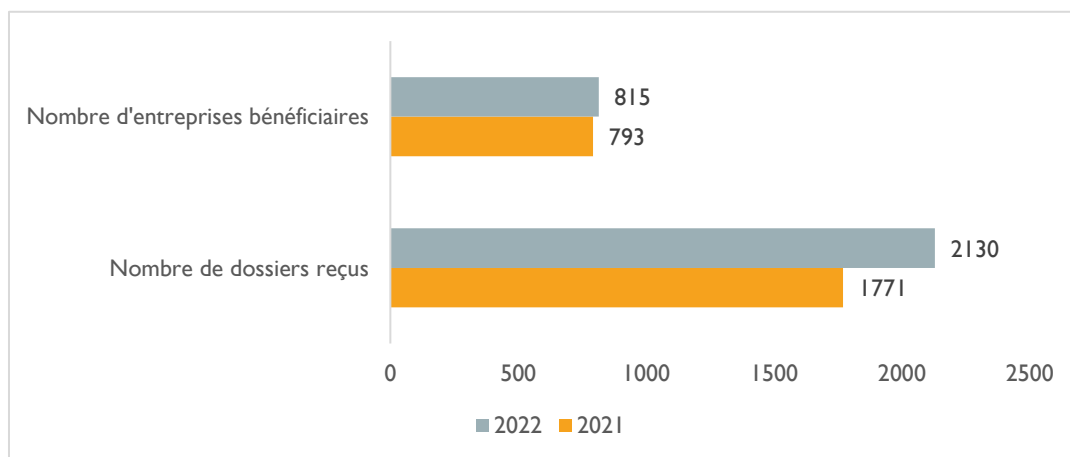
Ce volet de l'offre de services du FIAF est particulièrement central. Il ne modifie pas les relations entre les entreprises et leurs organismes de formation et n'intervient pas dans le processus d'achat de l'entreprise. Il s'agit pour cette offre de services de répondre au flux des demandes des entreprises adhérentes, demande toujours plus croissante, car le service correspond bien aux attentes des entreprises.

Les chiffres clés des financements des plans de formation

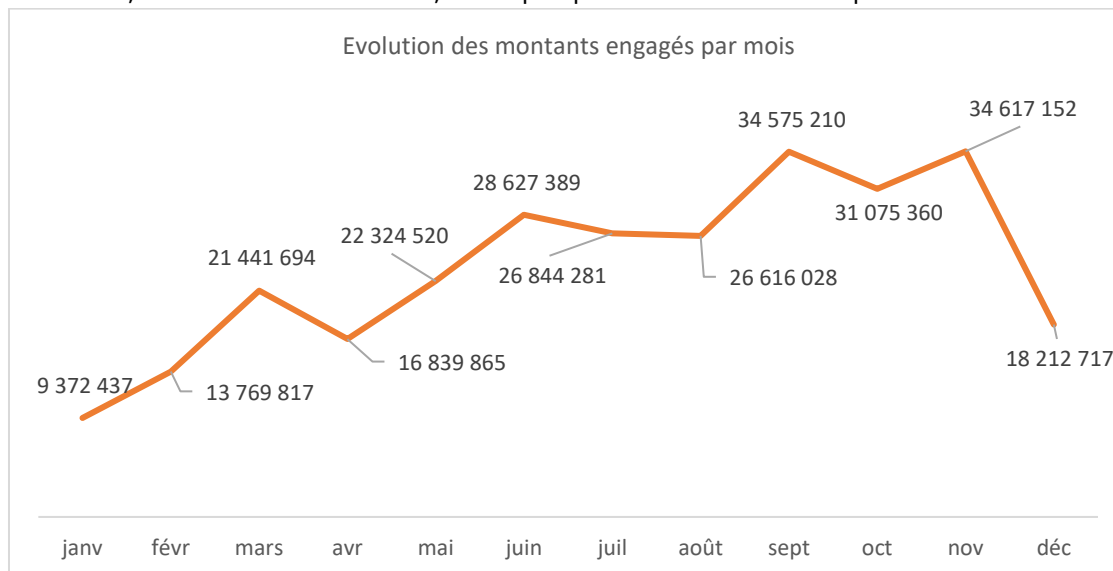
Une tendance à la stabilisation du nombre d'entreprises bénéficiaires et du nombre d'heures financées :

- En 2022, 815 entreprises ont bénéficié d'au moins un financement du FIAF, soit +3% par rapport à 2021. Une stabilisation du nombre d'entreprises bénéficiaires après la forte hausse observée en 2021 (+24%).
- Cela représente 40 159 heures de formation financées soit 4% de plus qu'en 2021.

En revanche, **une forte hausse des montants engagés** : 284 316 470 XPF ont ainsi été engagés (+43% par rapport à 2021). Le coût moyen de prise en charge par entreprise s'élève à 348 855 XPF par entreprise active contre 251 462 XPF en 2021 (+39%).



Si l'activité de prise en charge des plans de formation est caractérisée en 2021 par d'importantes variations, elle se stabilise en 2022, avec quelques fléchissements en période de vacances scolaires.

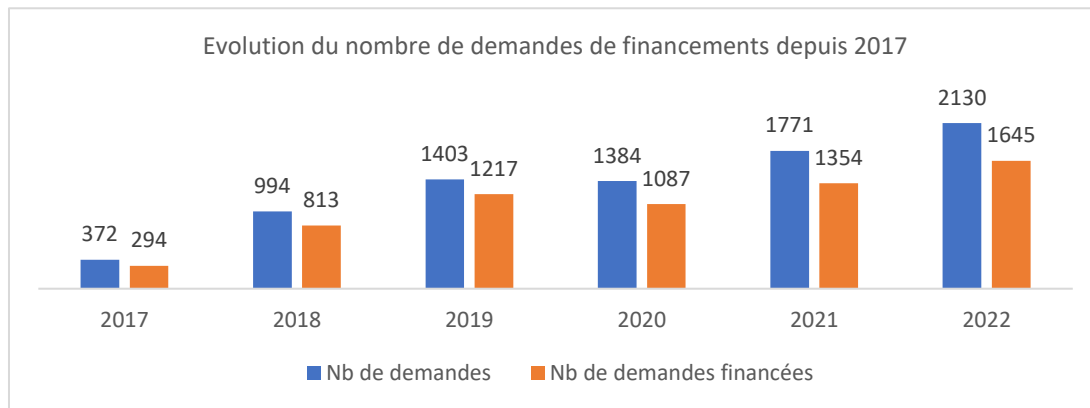


Un nombre de demandes de financement à la hausse

En 2022 le FIAF a reçu **2130 demandes de financement** pour 1645 demandes financées. Le taux de prise en charge reste relativement stable par rapport à 2021, avec **77% des demandes financées** (contre 76% en 2020).

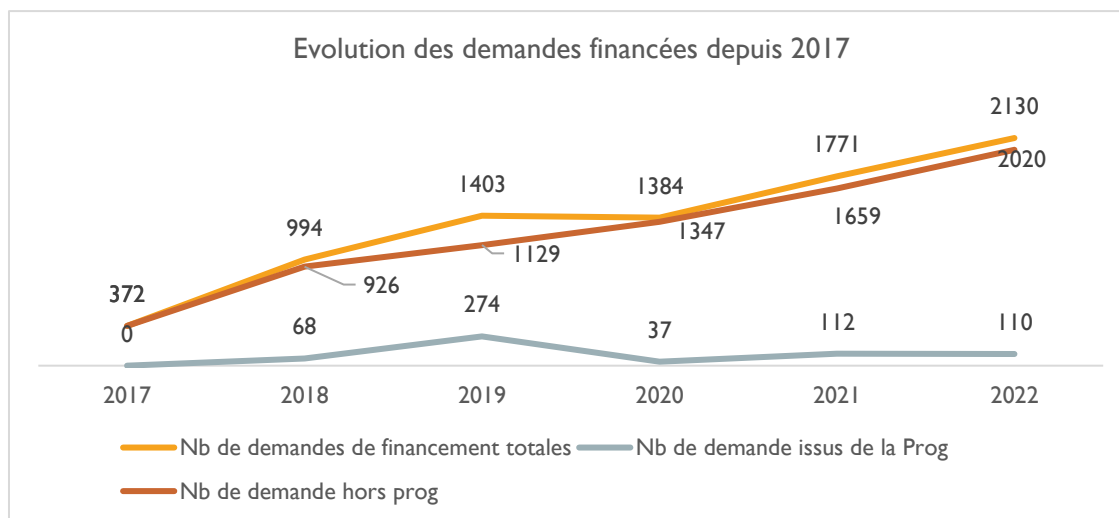
Le nombre de demandes de financement continue la progression observée en 2021 (+20%) après une baisse observée en 2020 (-1%). Cette progression est liée exclusivement à l'augmentation du nombre de demandes de prise en charge en direct auprès du FIAF (+22%).

Les dossiers de demande de prise en charge complémentaire parvenant des actions de la programmation **restent stables quant à eux et constituent 5%** des demandes en 2022.



Le nombre global de dossiers financés progresse lui aussi dans les mêmes proportions (+21%).

Le nombre de dossiers faisant l'objet d'une annulation reste stable, néanmoins on observe une forte **augmentation du nombre de dossiers ayant fait l'objet d'un refus** (146 contre 68 en 2021), ce qui correspond à 7% des demandes.

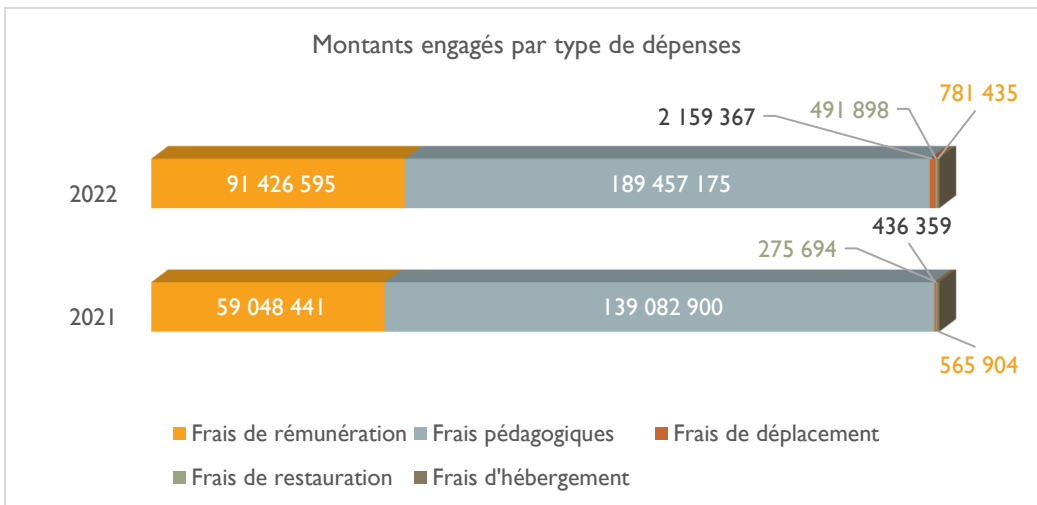
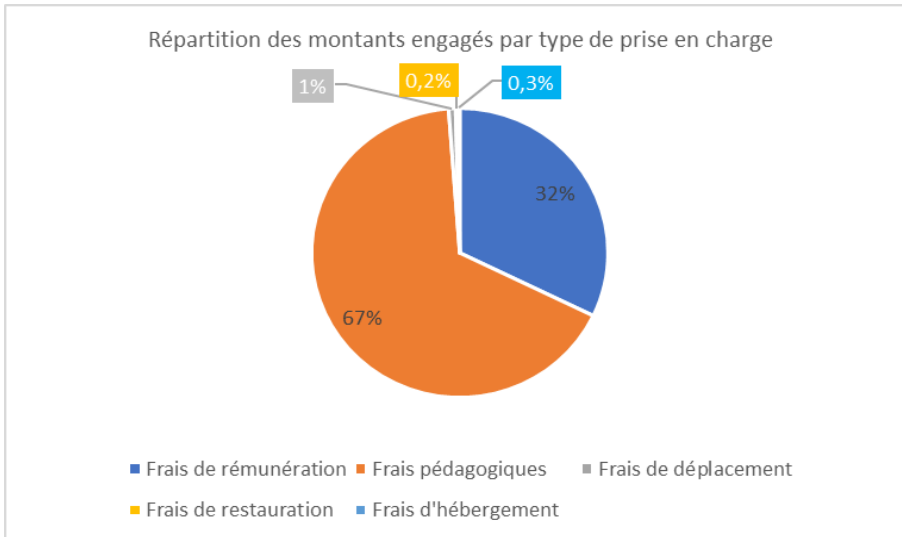


Bien que **le nombre de dossiers financés progresse de +21% par rapport à 2021**, le nombre d'heures de formation financées reste relativement stable (+4%).

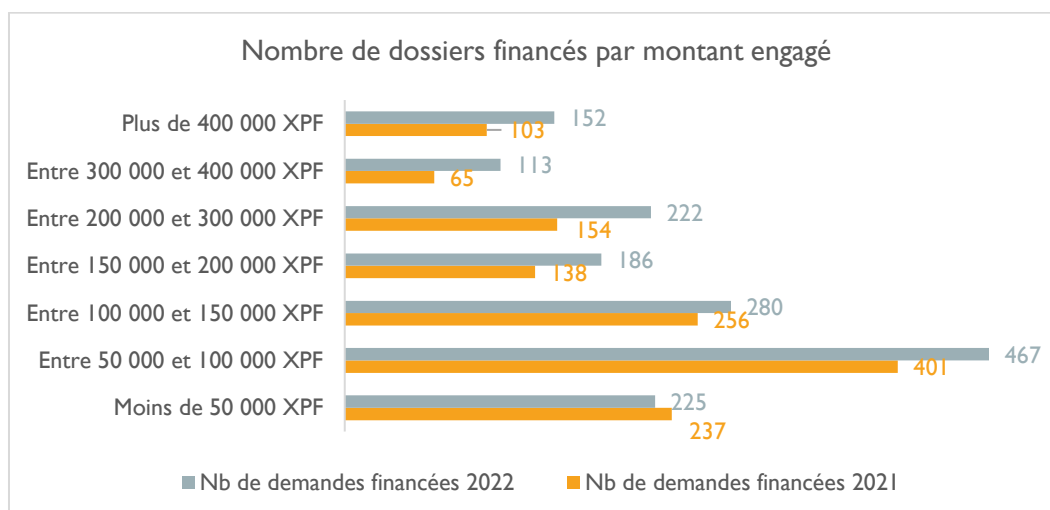
2022	2021	Evolution
1645 demandes financées	1354 demandes financées	+21%
40 159 heures financées	38 751 heures financées	+4%

284 316 470 XPF engagés	40 159 heures financées	+46%
-------------------------	-------------------------	------

La forte augmentation des montants engagés est liée tout d’abord à l’augmentation de montants alloués à la prise en charge des frais pédagogiques (+36%) et à la prise en charge de la rémunération (+55%), attestant sur ce point d’une **évolution des pratiques des entreprises depuis 2021**.



Le montant moyen engagé par dossier financé s’élève à 172 837 XPF en 2022 contre 147 274XPF en 2021 (+17%) et retrouve les moyennes observées en 2020. Néanmoins près des **2/3 des demandes restent inférieures à 150 000 XPF**, attestant d’une tendance de fond des entreprises à privilégier des formations courtes.



Une tendance au ralentissement des demandes de financement émanant des entreprises de moins de 10 salarié(e)s.

En 2022, le nombre de demandes de financement pour des plans de formation émanant des entreprises de moins de 10 salarié(e)s continue de progresser (+13% par rapport à 2021). Cela se traduit par une augmentation du nombre de dossiers financés au profit de ces entreprises cette année encore, mais dans des proportions moindres qu'en 2021 (+11% contre +51 %).

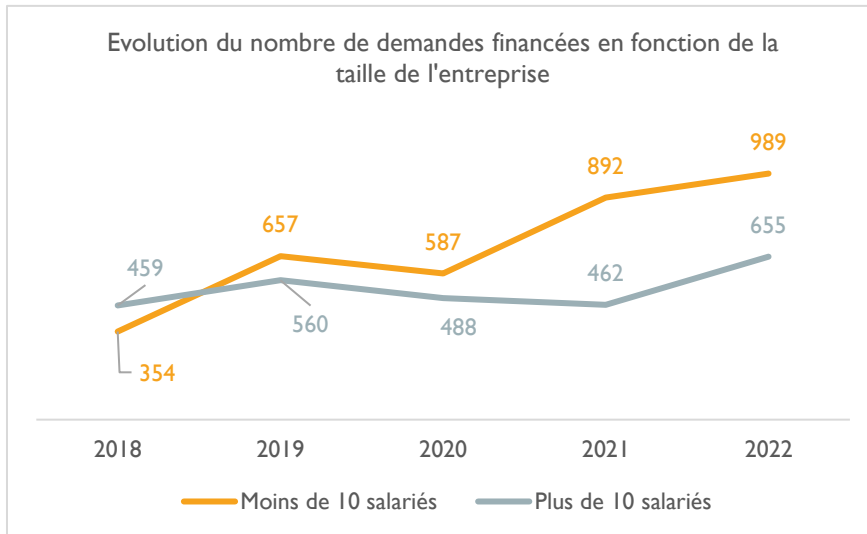
Dans le même temps, les demandes de financements et le nombre de dossiers financés pour les entreprises de plus de 10 salarié(e)s repartent à la hausse en 2022. (+48% de dossiers financés en 2022).

Le taux de prise en charge reste stable pour les entreprises de moins de 10 (79%), et progresse de 5 points pour les plus de 10 (74%).

2022	Nombre de dossiers financés	Montants engagés en XPF	Taux de prise en charge	Montant de prise en charge moyen par dossier
Moins de 10 salariés	989	147 926 041	79%	149 571
Plus de 10 salariés	655	136 348 989	74%	208 166

**Une entreprise non renseignée pour une prise en charge de 41440*

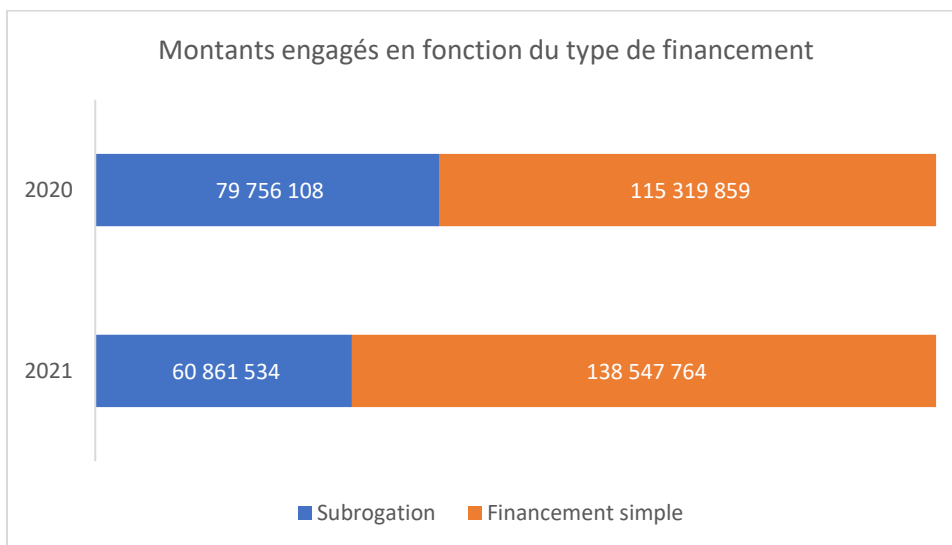
60% des dossiers financés en 2022 émanent d'entreprises de moins de 10 salariés (60% en 2021). On constate, néanmoins, que les montants engagés progressent plus vite pour les entreprises de plus de 10 que pour les entreprises de moins de 10 (+65% contre +27%), avec un coût moyen par dossier sensiblement plus élevé (+39%).



Le recours à la subrogation de paiement se stabilise dans la durée

La subrogation de paiement repart à la hausse (+50%) après le coût d'arrêt observé en 2021 (-24%).

La part de subrogation de paiement reste stable dans la durée : aux alentours de 32% des montants engagés par le FIAF (en dehors de 2020, année exceptionnelle où la part de subrogation de paiement avait atteint 41%).

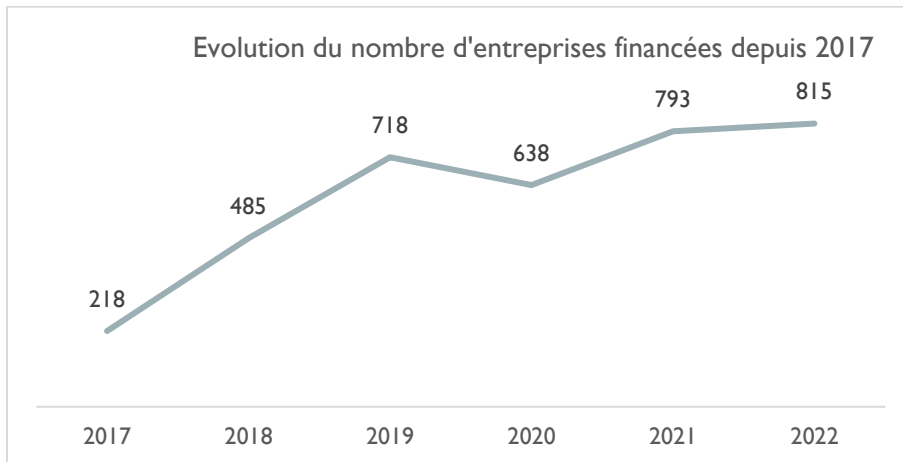


Les entreprises de plus de 10 sont plus nombreuses à utiliser la subrogation de paiement (38% contre 27% pour les moins de 10).

Focus sur les entreprises actives en matière de financement des plans de formation

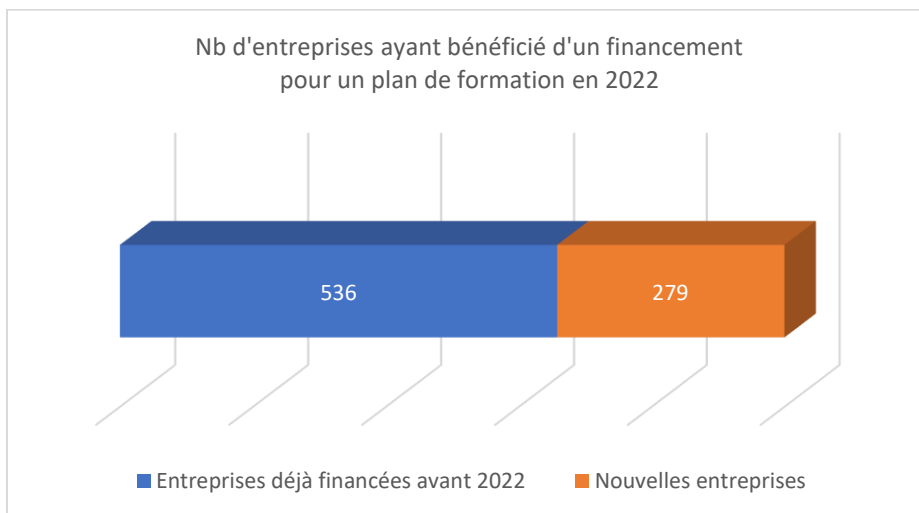
Le nombre d'entreprises actives se stabilise

En 2022, ce sont **815 entreprises qui ont fait l'objet d'un financement pour un plan de formation**, soit 3% de plus qu'en 2021. Un nombre qui se stabilise après la forte progression observée en 2021 (+24%).



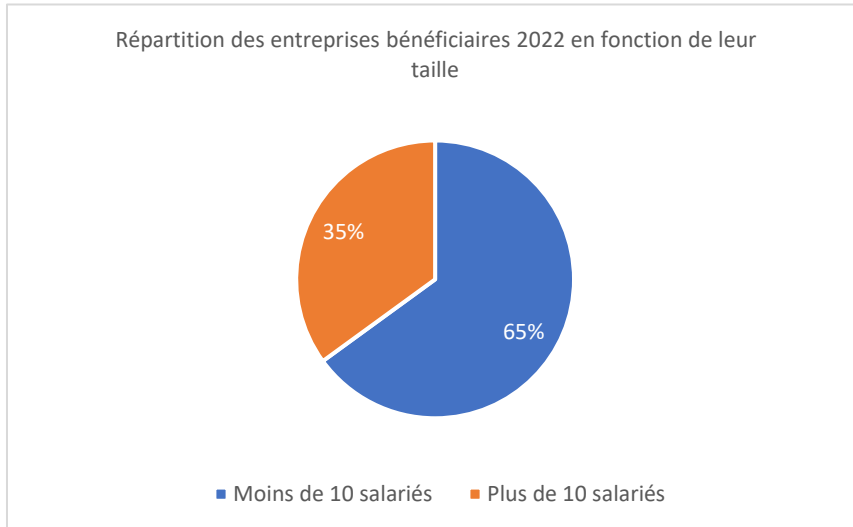
279 nouvelles entreprises ont été accompagnées par le FIAF, ce qui représente 34% des entreprises ayant bénéficié d'un financement (contre 40 et 41% en 2020 et 2021). **77% d'entre elles sont des entreprises de moins de 10 salarié(e)s**, témoignant de la poursuite de l'action du FIAF pour toucher cette cible.

A noter que 92% des nouvelles utilisatrices du FIAF passent en direct sans recourir à une action de la programmation.



65% des entreprises bénéficiaires des financements du FIAF sont des entreprises de moins de 10 salarié(e)s

En 2022, **529 entreprises ayant bénéficié d'un financement du FIAF sont des entreprises de moins de 10 salarié(e)s** ce qui représentent 65% des bénéficiaires (4 points de moins qu'en 2021).



Le nombre d'entreprises bénéficiaires de plus de 10 salarié(e)s a quant à lui progressé de 17% après la baisse observée en 2021.

Un taux de pénétration qui reste stable pour les entreprises de moins de 10 et qui progresse de 4 points pour les entreprises de plus de 10 par rapport à 2021 mais retrouve les tendances de 2019 et 2020)².

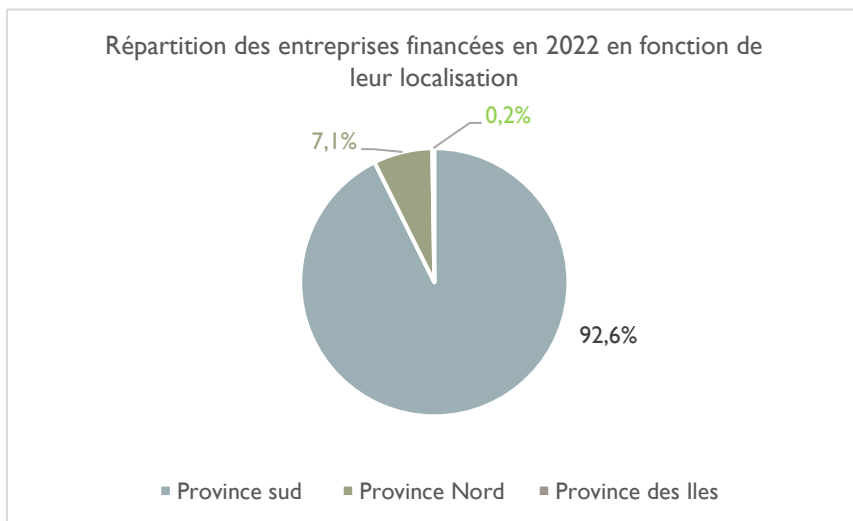
Commentaires : Il n'est pas possible de proposer des comparatifs avec les données de la DFPC, les dernières données relatives à l'activité des OF datent de 2018.

Des entreprises bénéficiaires encore très localisées dans l'agglomération

92% des entreprises bénéficiaires sont localisées en province Sud, et 89% d'entre elles dans l'agglomération, des proportions très similaires à celles observées depuis 2020.

On observe ainsi une sur-représentation des entreprises de la province Sud qui représentent dans la réalité 84% des entreprises employeuses du territoire et une sous-représentation des deux autres provinces, en particulier de la province Nord qui représente 13% des entreprises employeuses.**

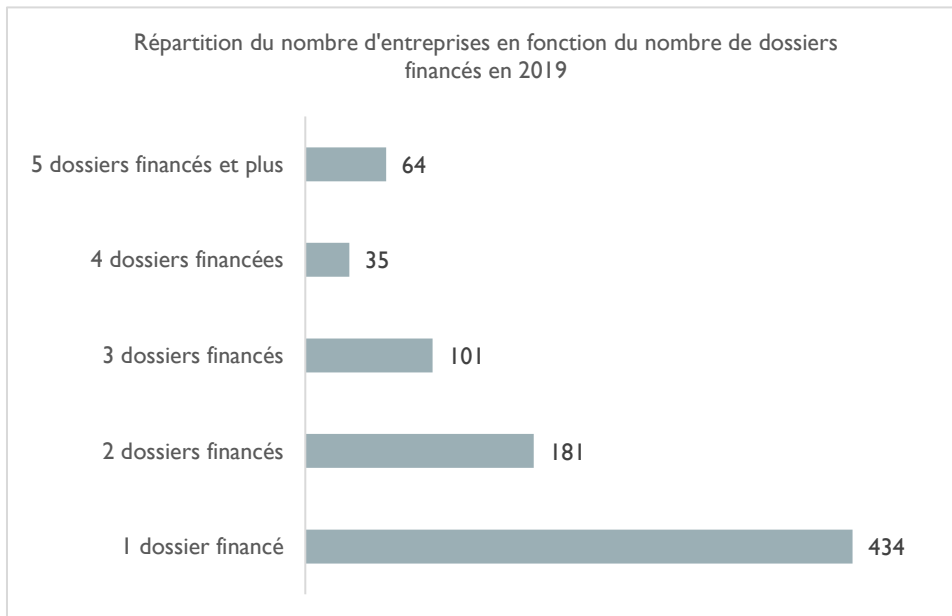
A noter, seules trois entreprises des Iles ont fait l'objet d'un plan de financement.



² sur la base des données ISEE du 31/12/2022

Des entreprises qui sollicitent davantage le FIAF pour plusieurs dossiers

En 2022, on observe une **augmentation du nombre d'entreprises sollicitant le FIAF pour plusieurs demandes de financement** : 10 points de plus pour les entreprises ayant bénéficié d'un financement pour au moins deux dossiers de plan de formation (47% contre 37% en 2021). Une tendance qui s'observe quelle que soit la taille de l'entreprise.



En 2022, **le montant moyen engagé par entreprise s'élève à 348 855 XPF** contre 251 462 XPF en 2021 (+39%). Malgré cette progression, la moitié des entreprises sont financées pour un montant inférieur à 300 000 XPF, qui reste bien inférieure à l'enveloppe de 600 000 XPF à laquelle chaque entreprise pourrait prétendre.

On observe néanmoins de fortes disparités des montants moyens engagés selon la taille de l'entreprise : 478 418 XPF pour les entreprises de plus de 10 salariés contre 279 633 XPF pour les moins de 10 salariés.

En 2021, 26% des entreprises actives avaient sollicité le montant total de leur enveloppe (qui était alors d'un montant de 400 000 XPF). Le passage à l'enveloppe de 600 000 XPF par entreprise a entraîné une chute de taux qui retombe à 19% (dont 36% de moins de 10)

Un taux de pénétration de 13% qui se stabilise

Le taux de pénétration 2022 s'élève à 13 % identique à celui de 2021. Cela signifie que **13% des entreprises employeuses du territoire ont bénéficié d'un financement pour un plan de formation en 2022.**

Dans l'ensemble, le taux de pénétration par secteur reste relativement stable par rapport à 2021, et même par rapport à 2020. A noter néanmoins, une progression dans l'industrie manufacturière et extractive et un recul dans le secteur du commerce, des transports et de l'hébergement, restauration.

Secteur	Nb d'ent. financées	Taux de pénétration
A.Agriculture, sylviculture et pêche	30	8%
B.Industries extractives	11	26%
C.Industrie manufacturière	107	17%
D. Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et	7	88%
E.Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	11	17%
F.Construction	76	9%
G.Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	137	10%
H.Transports et entreposage	64	15%
I.Hébergement et restauration	50	11%
J.Information et communication	22	20%
K.Activités financières et d'assurance	36	23%
L.Activités immobilières	18	11%
M.Activités spécialisées, scientifiques et techniques	65	16%
N.Activités de services administratifs et de soutien	68	16%
O.Administration publique	1	20%
P.Enseignement	12	17%
Q.Santé humaine et action sociale	35	9%
R.Arts, spectacles et activités	15	14%
S.Autres activités de services	48	15%
T.Activités extraterritoriales	2	40%
Total général	815	13%

Comparatifs par type d'entreprise

	- de 10	+ de 10
Les demandes de financement	<p>1 249 demandes de financements (+13% par rapport à 2021), pour 989 demandes financées (+11 % depuis 2021)</p> <p>Un taux de prise en charge de 79%</p> <p>Les entreprises de moins de 10 salariés représentent 65 % des demandes financées contre 69% en 2021</p>	<p>880 demandes de financements (+32% depuis 2021) pour 655 demandes financées (+42%)</p> <p>Un taux de prise en charge de 74% (contre 69% en 2021)</p>

<p>Les montants engagés</p>	<p>147 926 041 XPF soit une progression de +27% depuis 2021</p> <p>Dont 42 873 907 XPF ont été engagés en subrogation (+45 % depuis 2021), ce qui représente 29% des engagements (contre 25% en 2021)</p> <p>22 059 heures financées (-1% depuis 2021)</p> <p>Coût moyen financé par dossier : 149 571 XPF</p>	<p>136 348 989 XPF (+65% depuis 2021)</p> <p>Dont 48 368 046 XPF en subrogation (+47% depuis 2021), soit 38% des engagements (contre 40% en 2020)</p> <p>18 099 heures financées (+10 % depuis 2021)</p> <p>Coût moyen financé par dossier : 208 166 XPF</p>
<p>Les bénéficiaires</p>	<p>1 539 stagiaires financés (+11% depuis 2021)</p> <p>Pour 1 203 salariés uniques (+2% depuis 2021) soit 45% des salariés financés ayant fait l'objet d'un financement</p>	<p>1 618 stagiaires financés (+46% depuis 2021)</p> <p>Pour 1 448 salariés uniques (+37%), soit 55% des salariés ayant fait l'objet d'un financement</p>
<p>Les entreprises financées</p>	<p>Ces stagiaires provenaient de 529 entreprises uniques (-4% depuis 2021) soit 65% des entreprises financées.</p> <p>Parmi ces entreprises, 215 étaient des nouvelles entreprises, soit un taux de renouvellement de 40% (49% en 2021)</p> <p>Taux de pénétration des entreprises de moins de 10 salariés (<i>sur la base des données ISEE dec.2022</i>) : 10% en 2022 comme en 2021</p>	<p>Ces stagiaires provenaient de 285 entreprises uniques (+17% depuis 2020) soit 35% des entreprises financées.</p> <p>Parmi ces entreprises, 64 étaient des nouvelles entreprises soit un taux de renouvellement de 22% similaire à 2021.</p> <p>Taux de pénétration des entreprises de plus de 10 salariés (<i>sur la base des données ISEE dec.2022</i>) : 24% (20% en 2021)</p>

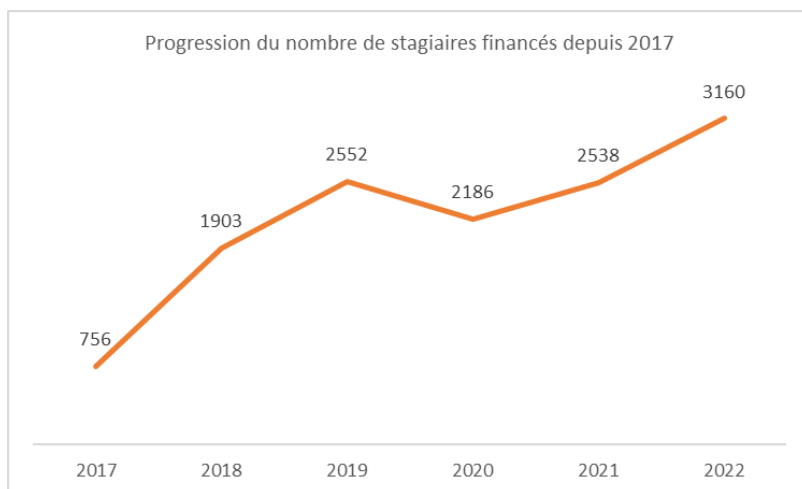
Focus sur les stagiaires ayant fait l'objet d'un financement

NB : on parle de stagiaires quand il s'agit du nombre de stagiaires ayant fait l'objet d'un financement et de salarié(e)s pour évoquer le nombre de salarié(e)s uniques ayant fait l'objet d'au moins un financement, mais possiblement de plusieurs.

Une progression du nombre de stagiaires financés qui s'intensifie

Après une baisse conjoncturelle observée en 2020, la progression du nombre de stagiaires s'intensifie en 2022 (+25% contre +16% en 2021).

- Ils sont ainsi 3160 stagiaires à avoir bénéficié d'un financement pour un plan de formation, dont 168 dans le cadre d'une action de la programmation (2%) un chiffre stable depuis 2020.

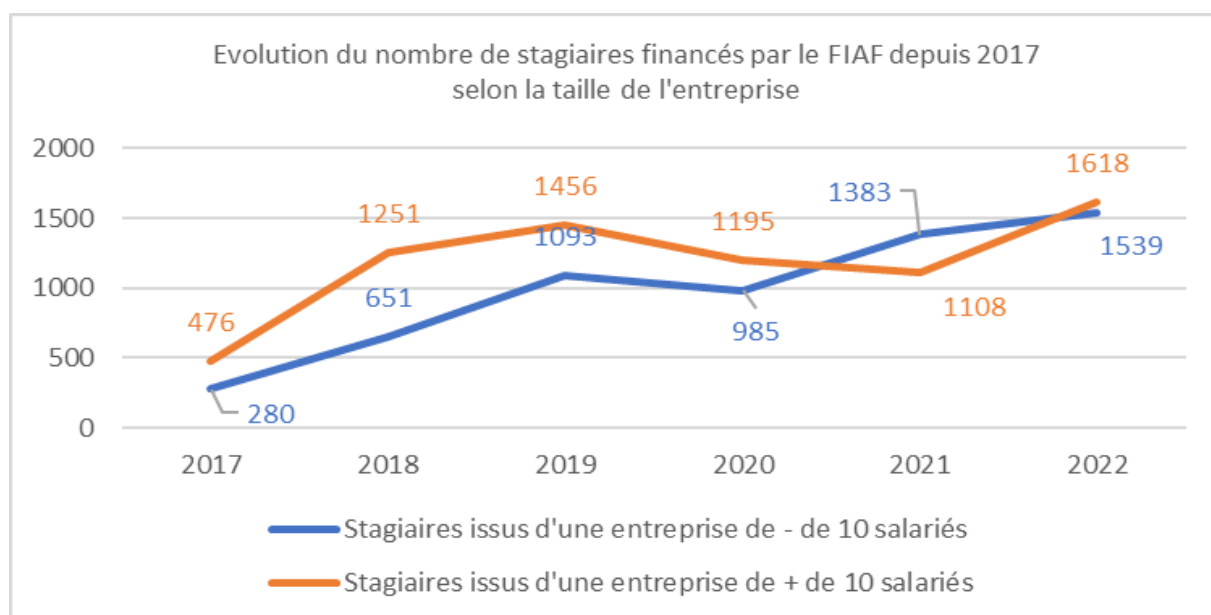


Un point d'équilibre entre les stagiaires issus des entreprises de + et de - 10 salarié(e)s.

Le nombre de stagiaires issus des entreprises de moins de 10 salarié(e)s poursuit sa progression mais dans une dynamique moins soutenue qu'en 2021 (+11% contre +41%), témoignant tout de même d'une tendance de fond de progression continue.

Le nombre de stagiaires en provenance des entreprises de plus de 10 repart lui à la hausse de façon très nette (+46%).

Si l'an dernier la part des stagiaires issus des entreprises de moins de 10 avait dépassé la barre symbolique des 50% (54%), en 2022 on parvient à un équilibre des financements avec 49% des stagiaires issus des entreprises de moins de 10 et 51% provenant d'une entreprise de plus de 10.



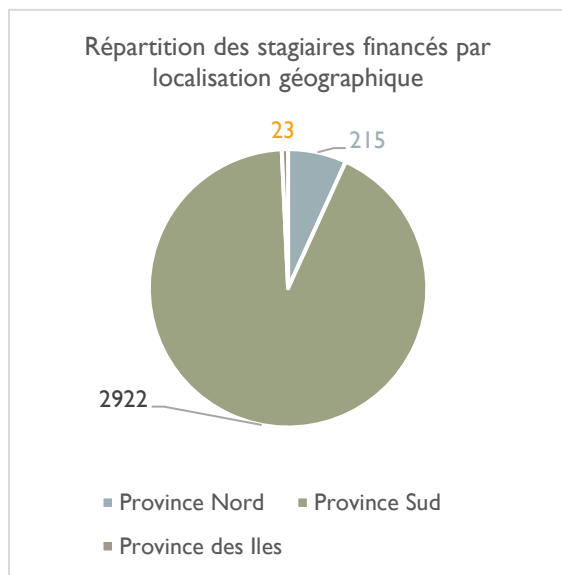
Typologie des stagiaires

Le nombre de stagiaires progresse dans tous les secteurs d'activité particulièrement dans le secteur de l'industrie (manufacturière ou extractive) et à l'exception du secteur du commerce et des transports

Le nombre de stagiaires de la province sud continue de progresser (+18%), particulièrement pour le Grand Nouméa et représente à lui seul 90% des stagiaires financés.

Dans le même temps, le nombre de stagiaires de la province nord poursuit sa progression (+24%) pour 215 stagiaires.

Le nombre de stagiaires en provenance de la province des îles reste très faible. Ils étaient 23 en 2022 (contre 4 seulement en 2021).



	Nombre de stagiaires financés en 2022	Nombre de stagiaires financés en 2021	Evolution 2021-2022
Province Nord	215	182	18%
Province Sud	2922	2350	24%
Province des Îles	23	4	475%

Focus sur les salarié(e)s uniques

La barre symbolique des 10 000 salarié(e)s bénéficiaires d'un financement du FIAF depuis 2017

Les 3 160 stagiaires représentent en réalité **2 654 salarié(e)s uniques provenant de 815 entreprises**, un(e) stagiaire pouvant avoir fait l'objet de plusieurs financements pour un plan de formation.

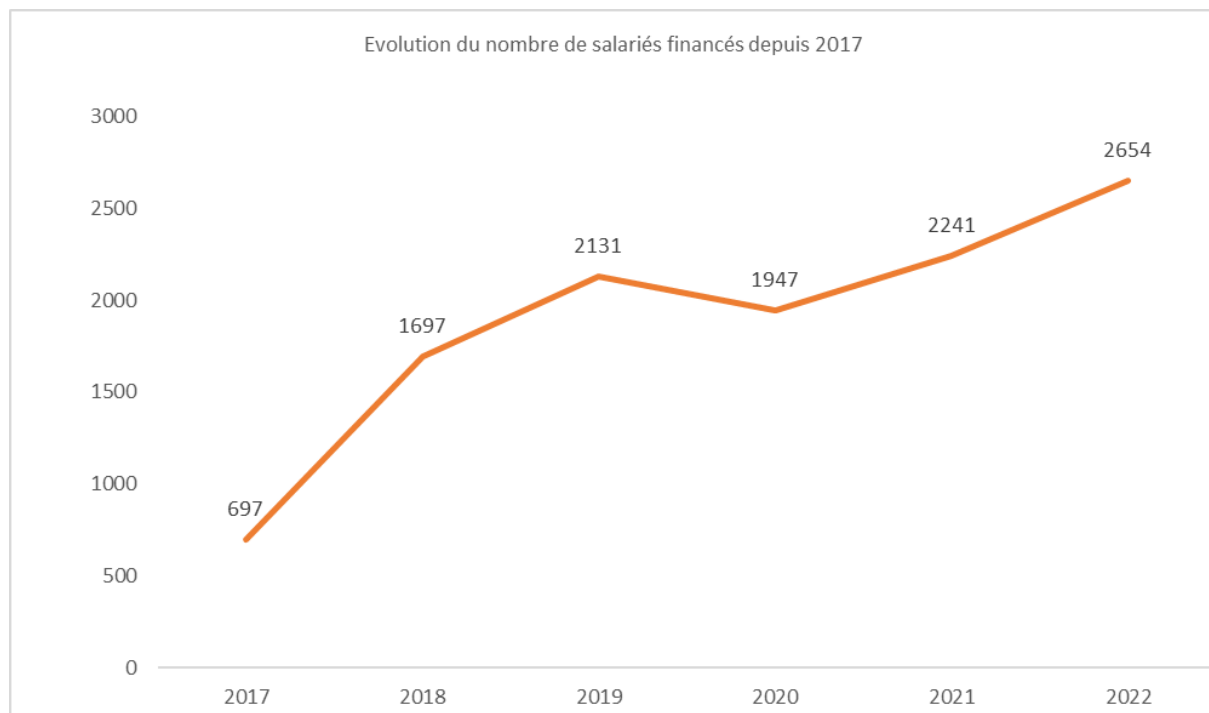
En dehors de la baisse conjoncturelle observée en 2020, **le nombre de salarié(e)s ayant fait l'objet d'un financement du FIAF pour un plan de formation progresse de façon continue depuis sa création**. Cette année encore, leur nombre augmente de 18%. (+15% en 2021). Ce sont

ainsi **10 756 salarié(e)s qui ont fait l'objet d'un financement pour un plan de formation depuis 2017.**

85% des salarié(e)s financés l'ont été pour une seule demande, un taux qui reste stable sur les moyennes de longue période.

En 2022, **997 salarié(e)s avaient déjà l'objet d'un financement avant 2022,** ce qui représente 37% des salarié(e)s financés. Un taux en progression constante depuis 2020 (+22%).

Une situation néanmoins qui diffère selon les secteurs d'activité : ce taux est plus élevé encore pour les secteurs des activités financières et d'assurance, la santé et les transports (environ de 50%), contrairement au secteur du commerce et de l'hébergement-restauration où près de 70% des salarié(e)s financé(e)s l'étaient pour la première fois.

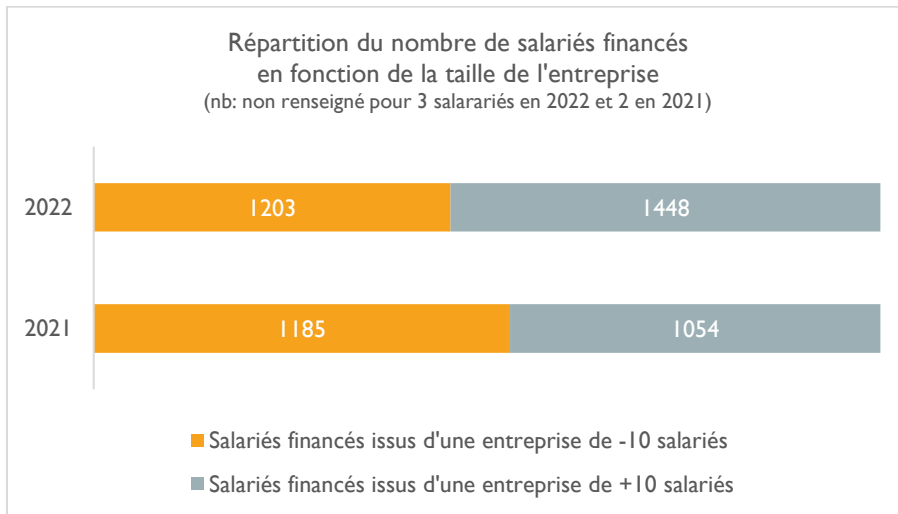


Typologie des bénéficiaires

Le profil des salarié(e)s bénéficiaires d'un financement évolue peu au regard du genre et de l'âge, sur les moyennes de longue période. A noter néanmoins en 2022, une progression plus importante du nombre d'hommes (+21%) qui représentent désormais 48% des salariés financés (contre 42% en 2021).

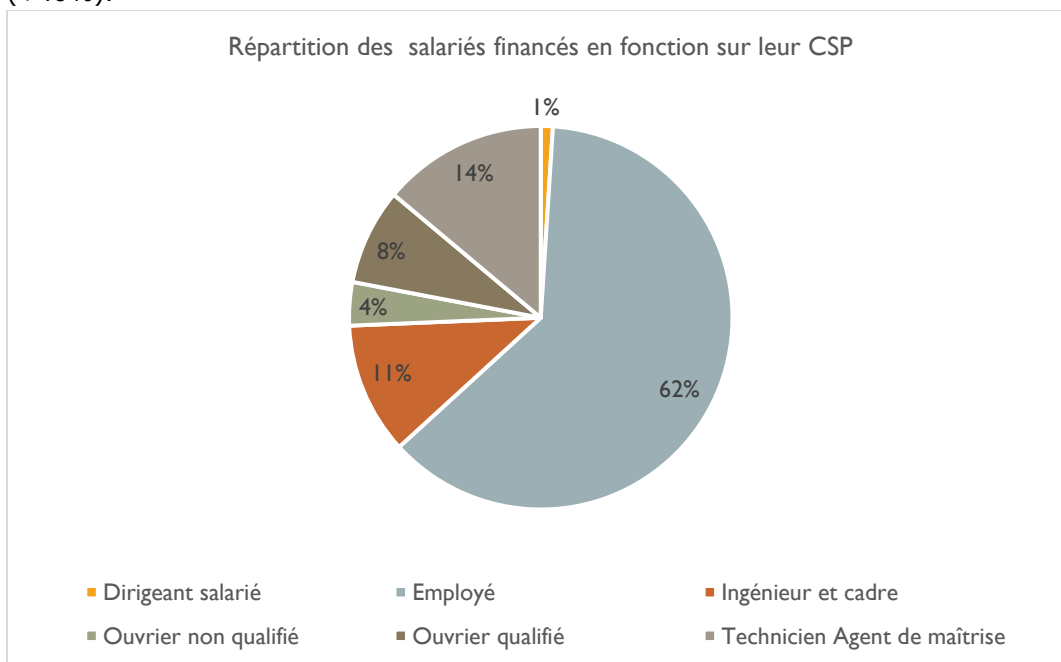
De nouveau, une majorité de salarié(e)s financé(e)s en provenance d'une entreprise de plus de 10 salarié(e)s.

Contrairement à l'an dernier, **l'augmentation du nombre de salarié(e)s financé(e)s concernent particulièrement les entreprises de plus de 10 salarié(e)s** (+37% par rapport à 2021) qui représentent 55% des salarié(e)s financé(e)s en 2022. Le nombre de salarié(e)s issus d'une entreprise de moins de 10, quant à lui, se stabilise après une forte augmentation observée en 2021 (+2% par rapport à 2021).

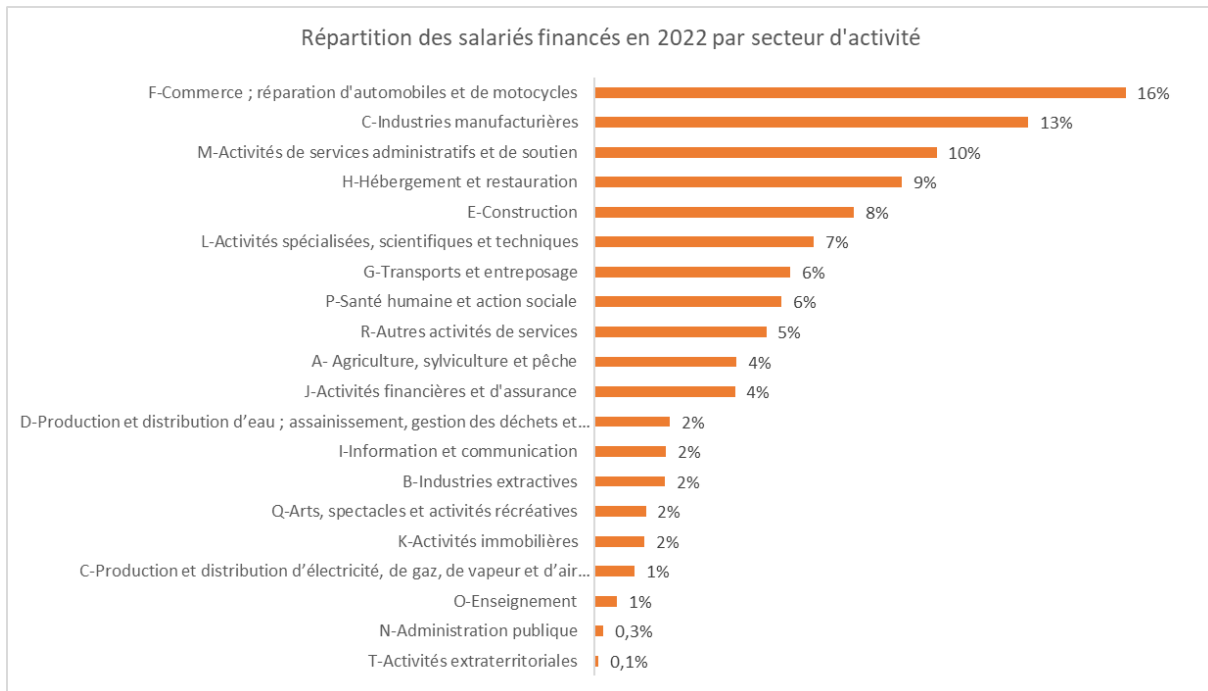


Une meilleure représentativité des ouvriers qualifiés et agents de maîtrise en 2022 : si les employé(e)s sont représentés de façon largement majoritaire parmi les salarié(e)s financé(e)s, on observe une progression continue du nombre de salarié(e)s dans toutes les catégories socio-professionnelles depuis 2020.

En 2022 particulièrement, le nombre d'ouvrier qualifié et d'agent de maîtrise a fortement progressé (+40%).



Répartition des bénéficiaires par secteur d'activités : une répartition cohérente au regard du tissu salarial calédonien en 2022



Quelques éléments significatifs :

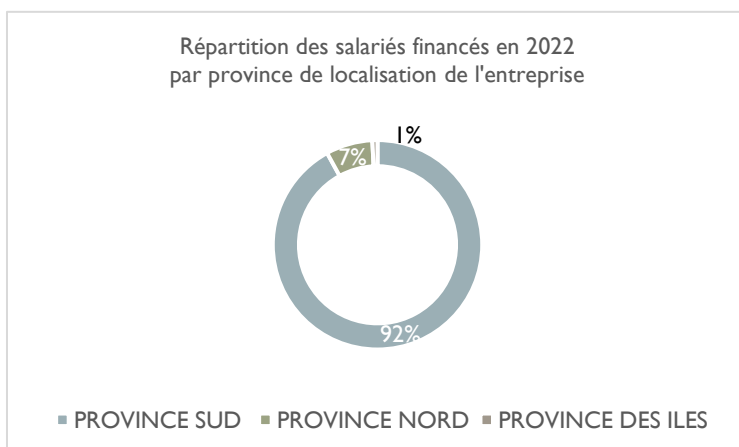
On observe une tendance au rééquilibrage des secteurs représentés par les salariés financés qui est cohérent et aligné avec le tissu salarial calédonien, notamment avec une progression de la prise en charge pour le secteur de l'industrie en 2022.

En dehors de cela, la répartition par secteur évolue peu au regard des moyennes de longues périodes. On observe notamment dans des proportions similaires aux années précédentes que :

- 52% des ouvriers qualifiés proviennent du secteur de la construction ou de l'industrie manufacturière.
- 75% des salariés bénéficiaires du secteur du commerce sont des employés, tout comme les deux tiers du secteur de l'hébergement.
- Les quatre mêmes secteurs qu'en 2021 continuent de représenter la moitié des bénéficiaires chez les agents de maîtrise : le secteur de l'industrie manufacturière en tête, suivi du commerce, de l'hébergement restauration et des activités spécialisés.

Des salariés encore très majoritairement localisés en province sud, en particulier dans le Grand Nouméa (92%)

La progression du nombre de salariés pour la province Nord ralentit (+8% contre +48% en 2021). Le nombre de salariés de la province des Iles, reste faible en 2022 mais en progression (21 contre 4 en 2021).



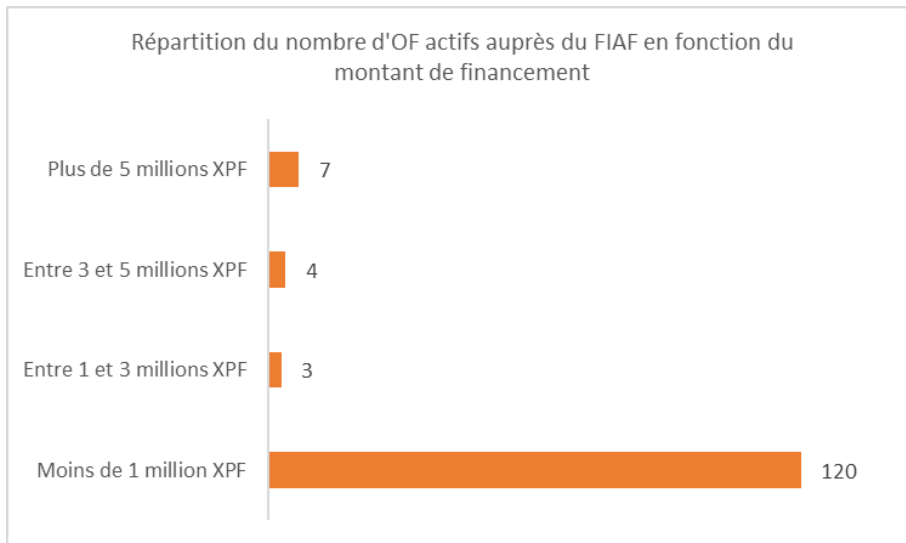
PROVINCE SUD	2440
BOULOUPARIS	12
BOURAIL	37
DUMBEA	178
LA FOA	13
MONT DORE	83
NOUMEA	1975
PAITA	133
YATE	7
THIO	2
PROVINCE NORD	191
CANALA	8
HIENGHENE	2
HOUAILOU	1
KAALA - GOMEN	2
KONE	60
KOUAQUA	11
KOUMAC	38
POINDIMIE	1
POUEMBOUT	16
POUM	20
POYA	21
VOH	11
PROVINCE DES ILES	21
LIFOU	21
Nr	2
Total	2654

Focus sur les organismes de formation dont les actions ont fait l'objet d'un financement du FIAF.

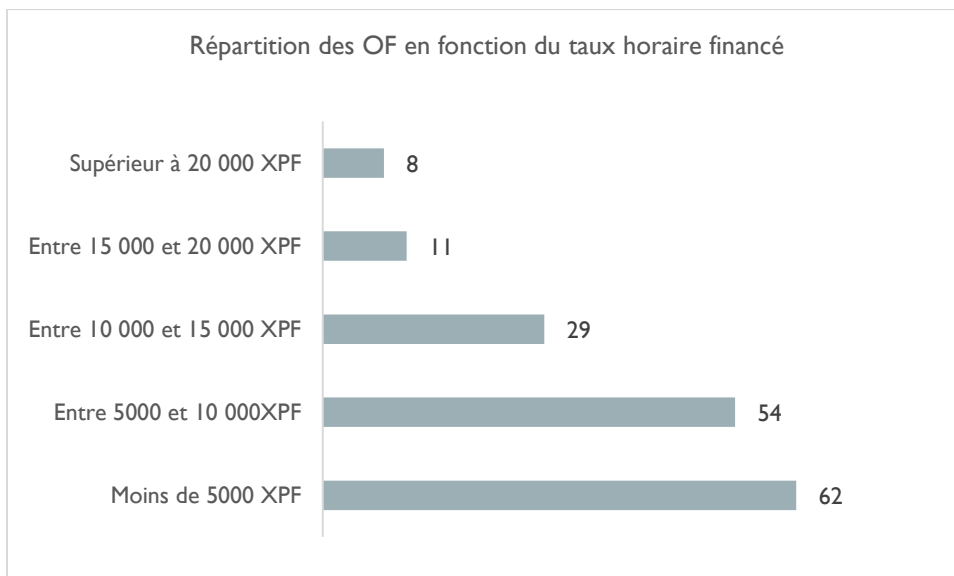
En 2022, sur les 433 organismes de formation inscrits auprès du FIAF, **162 ont été actifs** au sens où au moins une de leur action de formation a fait l'objet d'un financement du FIAF. Ils étaient 133 en 2021.

Ces 162 organismes de formation ont réalisé 40 169 heures de formation ayant fait l'objet d'un financement soit 36% de plus qu'en 2020, pour une prise en charge de frais pédagogiques à hauteur de **189 457 175 XPF (+36% par rapport à 2021)**.

Le montant moyen du financement est relativement stable et s'élève à 1 169 489 XPF par organisme de formation. La grande majorité néanmoins se situe en dessous de la barre du million de XPF (74%).



Le coût horaire moyen financé par le FIAF est de 4 716 XPF. Il retrouve son niveau de 2020 après une baisse observée en 2021 (3 589 XP). 72% des OF actifs ont un taux horaire dessous de 10 000 XPF de l'heure.



L'accompagnement des entreprises

Une année marquée par la consolidation de la relation entreprise et le déploiement du service accompagnement

Une conseillère s'est vu dédier la mise en place de 100 diagnostics dans l'année ainsi que la consolidation des ressources du pool accompagnement, c'est-à-dire d'une équipe de consultant(e)s externes déployées sur le territoire pour le compte du FIAF.

En 2022, le pool compte parmi ses relais les entreprises CAP UP, PRH, ALTER CONSEIL et ATWORK.

		2021	2022
Nombre d'accompagnement réalisés		39/70	87/100
Répartition des accompagnements FIAF	FIAF	7 (18%)	6 (7%)
	CAP UP	21 (54%)	16 (18%)
	PRH	9 (23%)	28 (32%)
	ALTER CONSEIL	2 (5%)	29 (33%)
	ATWORK	-	8 (10%)
Répartition par type d'accompagnement	Diagnostics courts	15 (38%)	35 (40%)
	Visite-conseil	21 (54%)	43 (49%)
	Diagnostics conseils	3 (8%)	9 (11%)
Répartition par secteur d'activité	Secteur Industrie/Industrie mines	15 - (38%)	18 - (21%)
	Secteur BTP	9 - (23%)	6 - (7%)
	Secteur Commerce & divers	8 - (21%)	42 - (48%)
	Secteur du Transport	3 - (8%)	2 - (2%)
	Secteur communication	1 - (3%)	2 - (2%)
	Secteur Activités financières	1 - (3%)	1 - (1%)
	Secteur Action Sociale	1 - (3%)	4 - (5%)
	Secteur de l'agriculture	-	3 - (4%)
	Secteur de l'hôtellerie, restauration, loisir	-	7 - (8%)
	Secteur du gardiennage	-	2 - (2%)

L'accompagnement est une action qui se construit dans le temps avec l'entreprise. Il faut compter un à trois ans pour que l'entreprise soit parfaitement autonome sur le sujet de la montée en compétences de ses salarié(e)s.

Les actions de la programmation 2020

Introduction : quelques données globalisées

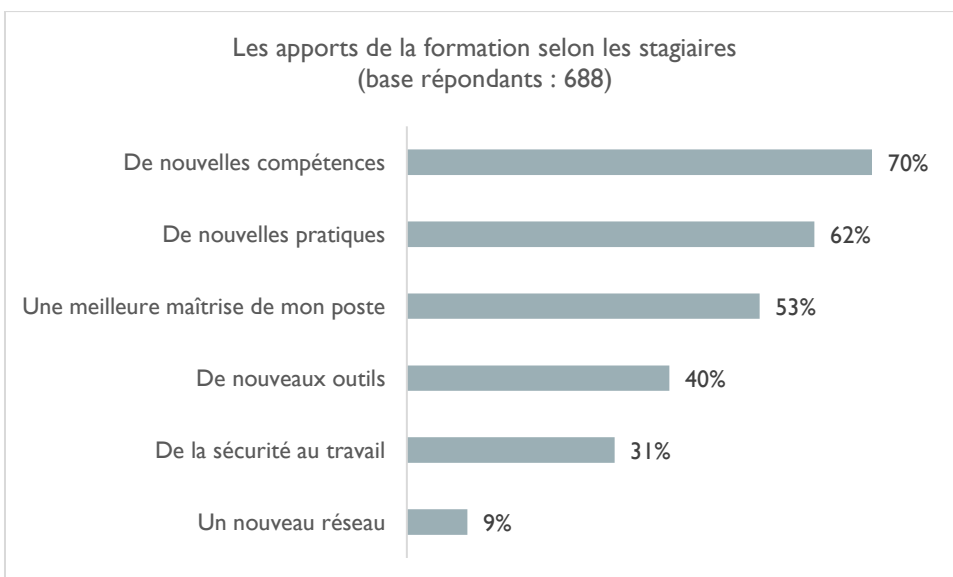
L'activité de la programmation consiste au financement en direct d'actions de formation répondant à des besoins spécifiques identifiés. Ces formations sont alors en gratuites pour les entreprises y participant.

Année conventionnement	Nb d'actions collectives	Nb de stagiaires	Nb d'entreprises bénéficiaires	Nombre d'heures financées
2020	9	72	38	3 628
2021	35	200	71	12 664
2022	61	539	202	33 163
Total général	105	811	311	49 455

La satisfaction au regard des actions reste très positive.

688 stagiaires sur les 811 ayant suivi une formation financée par la programmation ont répondu à un questionnaire d'évaluation à chaud, soit 84% des participants, (certaines actions de formation n'étant pas terminées).

- **45% des participants avaient demandé à suivre la formation**, un taux à la hausse. Seuls 5% n'étaient pas informés ou ne souhaitaient pas suivre la formation.
- **95% des participants** ont considéré que **la formation avait répondu à leurs attentes**.
- **Le taux de satisfaction générale** au regard de la formation tant sur les aspects logistiques que pédagogiques **est supérieur à 95%**.
- **92%** estiment que la formation **leur servira dans leur travail** (contre 82% en 2021).
- Les apports de la formation sont multiples pour 94% des participants (75% en 2021). Ils sont plus nombreux qu'en 2021 à considérer que la formation leur a permis d'acquérir de nouvelles compétences (70% contre 53%), de nouvelles pratiques (62% contre 50%) et une meilleure maîtrise de leur poste (53% contre 36%).

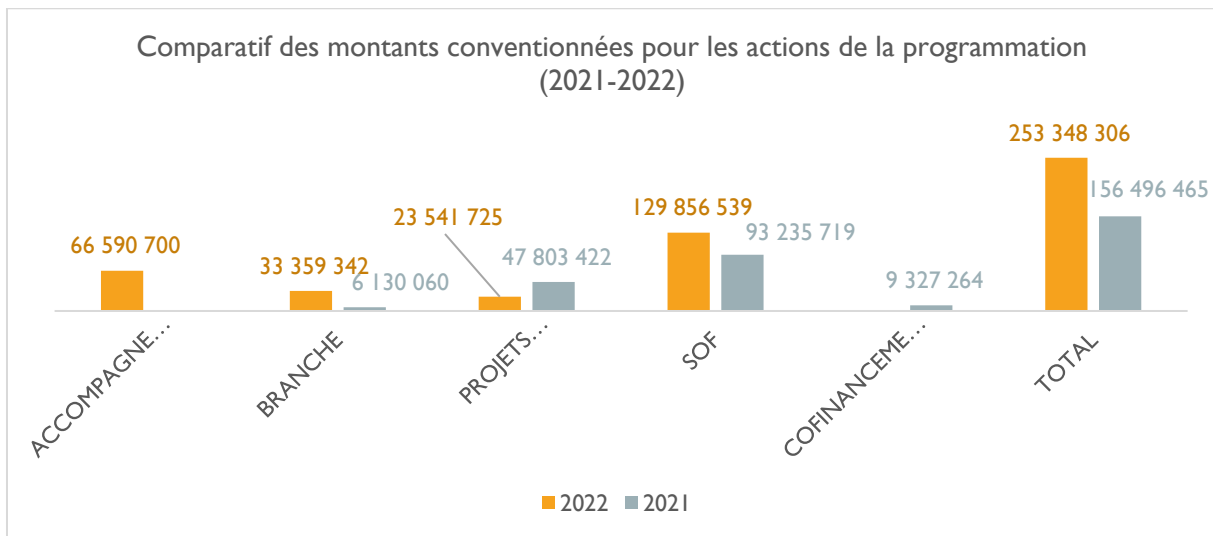


Focus sur les conventionnements 2022

253 348 306 engagés pour des actions de la programmation

En 2022, **253 348 306 XPF ont été engagés** par le FIAF dans le cadre des actions de la programmation, soit +72 % par rapport à 2021. Un montant qui n'avait jamais été atteint par le passé. Cette forte progression est liée en partie au renforcement de l'équipe dédiée à la programmation et au développement des actions.

En parallèle, la prise en charge des frais annexes relatifs à ces actions a également fortement augmenté et s'élève à 19 822 256 XPF. 97% concerne la prise en charge de la rémunération.



Les chiffres clés des actions conventionnées en 2022

61 actions collectives ont été mise en œuvre en 2022 sur les 148 conventionnées soit un taux de réalisation de 41%. Le taux de remplissage moyen de formation s'améliore en 2022 et atteint les 84%.

31 personnes ont fait l'objet d'un accompagnement individuel pour un total de 4 784 heures financées.

33 131 heures de formation conventionnées (actions collectives et suivis individualisés). Au total, ce sont 26 752 heures de formation qui ont été réalisées soit 81% des heures financées.

Le montant engagé relatif aux actions mises en œuvre en 2022 s'élève à 156 683 725 XPF, soit 63% du montant global conventionné sous le millésime 2022.

Actions	Nb de stagiaires	Nombre d'heures financées
61 actions collectives	508 stagiaires	28 379
31 accompagnements individuels	31 stagiaires	4 784
Total	539 stagiaires	33 131

Photographie des actions collectives financées par la programmation

	Nb d'actions de formation	Nb de stagiaires visés	Nb de stagiaires présents	Nb d'heures de formation financées	Nb d'heures de formation réalisée	Taux de remplissage	Budget moyen conventionné par stagiaire	Budget total par action
Branche	2	18	17	2592	2434	94%	560 998	10 097 968
CQP	2	18	17	2592	2434	94%	560 998	10 097 968
Projets Prioritaires	8	84	50	1434	710	60%	86 311	7 250 160
DECONFINEES	4	54	29	894	354	54%	95 201	5 140 860
LES ESSENTIELLES	4	30	21	540	356	70%	70 310	2 109 300
SOF	51	502	441	24353	18825	88%	253 140	127 076 234
AIDE BOUCHER	5	40	28	544	384	70%	48 627	1 945 064
AIDE BOULANGER	7	56	48	368	351	86%	159 079	8 908 404
BETON	3	40	33	6020	4112	83%	772 301	30 892 021
BP ESTHETIQUE	1	4	3	2240	1680	75%	1 943 350	7 773 400
CLASSE 2 - MENTION A	1	11	10	77	70	91%	197 679	2 174 470
DESP	1	6	5	2004	1660	83%	800 485	4 802 910
FRUITS ET LEGUMES	7	75	72	1362	1204	96%	143 843	10 788 252
MAC ASPQ	4	40	34	1280	1080	85%	42 580	1 703 200
MAINTENANCE N1	1	8	8	688	562	100%	247 438	1 979 500
MAKATON	1	80	80	2880	1359	100%	68 650	5 492 000
Mécaniciens - Technicien automobile	2	16	13	256	205	81%	80 558	1 288 934
Peinture ACQPA	2	16	16	672	672	100%	514 967	8 239 476
PILOTE DE DRONE	4	24	24	1440	1437	100%	441 870	10 604 888
SOUDURE ARC TIG MIG MAG	7	42	40	3360	3156	95%	399 782	16 790 830
TUTEUR	2	18	14	538	403	78%	228 844	4 119 200
TUTEUR	2	20	8	540	428	40%	432 809	8 656 172
VAE BAC PRO ASSP	1	6	5	84	62	83%	152 919	917 513
Total général	61	604	508	28379	21968	84%	239 113	144 424 362

Photographie des dispositifs d'accompagnement individuels financés par la programmation

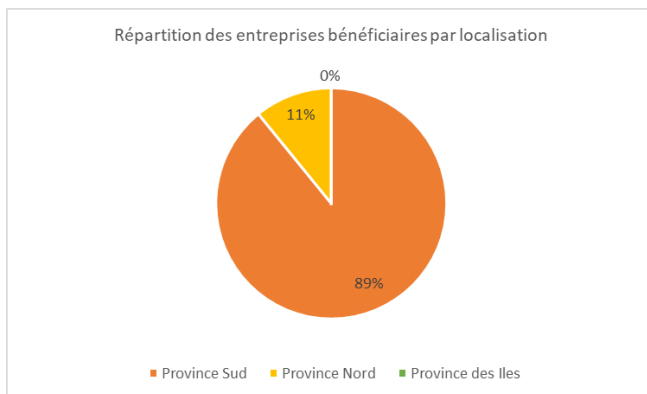
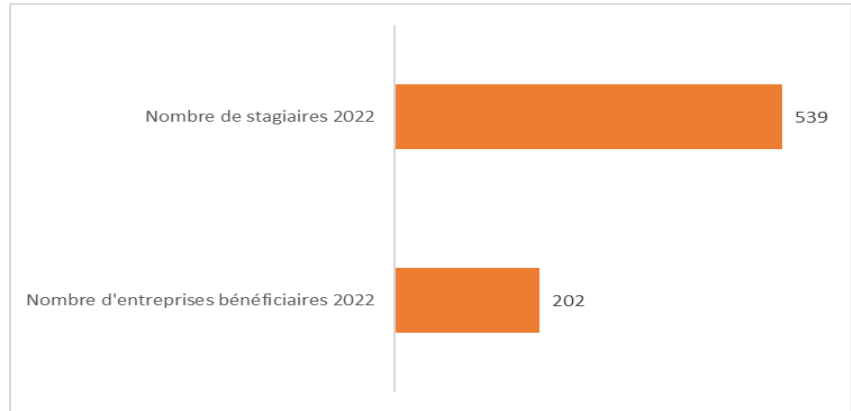
	Nombre de stagiaires	Nombre d'heures financées	Budget moyen conventionné par stagiaire	Budget total conventionné
PROJET PRIORITAIRE	25	434	214 322	5 358 038
DIPLOME VAE WIP	3	90	282 800	848 400
DIPLOME VAE WIP	3 (en cours)	90	282 800	848 400
RELANCE ACCOMPAGNEMENT EMPLOYEUR	22	344	204 984	4 509 638
BULLETIN DE PAIE PERFECTIONNEMENT	1	9	148 266	148 266
COMPTA GENERALE N1	1	18	97 340	97 340
COMPTA GENERALE N2	1	18	89 885	89 885
DEVELOPPER SON POTENTIEL DE LEADER	1	40	1 306 527	1 306 527
ENJEUX ET AXES DE DEVELOPPEMENT STRATEGIQUE D'UN GROUPEMENT D'EMPLOYEUR	1	35	692 126	692 126
ETABLIR UN BULLETIN DE PAIE	1	21	121 979	121 979
EXCEL 1	7	77	54 619	382 332
EXCEL 2	4	44	76 650	306 601
EXCEL 3	1	14	75 580	75 580
GESTION DU STRESS	2	28	89 759	179 518
LEADERSHIP AU FEMININ	1	8	292 801	292 801
MANAGER LES EQUIPES DANS LE CHANGEMENT	1	32	816 683	816 683
SOF	6	4350	1 150 221	6 901 325
PARCOURS DIPLOMANT BP JEPS LTP	5	2940	1 380 000	6 900 000
PARCOURS DIPLOMANT BP JEPS LTP COMPLET	4	2464	1 450 000	5 800 000
PARCOURS DIPLOMANT BP JEPS LTP PARTIEL	1	476	1 100 000	1 100 000
PARCOURS INDIVIDUEL	1	1410	1 325	1 325
BTS Comptabilité et gestion	1 (en cours)	1410	1 325	1 325
Total général	31	4784	395 463	12 259 363

Les bénéficiaires des actions de la programmation issues du conventionnement 2022

En 2022, **202 entreprises uniques**, toutes actions confondues, ont bénéficié d'une action de la programmation, (contre 248 en 2021 et largement en dessous des tendances observées en 2019 (428)).

- **23% étaient des entreprises de moins de 10**, un chiffre en baisse par rapport à 2021 (31%)

- Près de la moitié des entreprises bénéficiaires ont envoyé au moins 2 stagiaires à une formation de la programmation 2022.
- Une forte proportion d'entreprises issues du secteur du commerce et de l'industrie manufacturière qui a eux seuls représentent 47% des entreprises.



Taux de pénétration des activités de la programmation 2022 sur les entreprises employeuses (calculé sur la base des données ISEE du 31/12/2021)

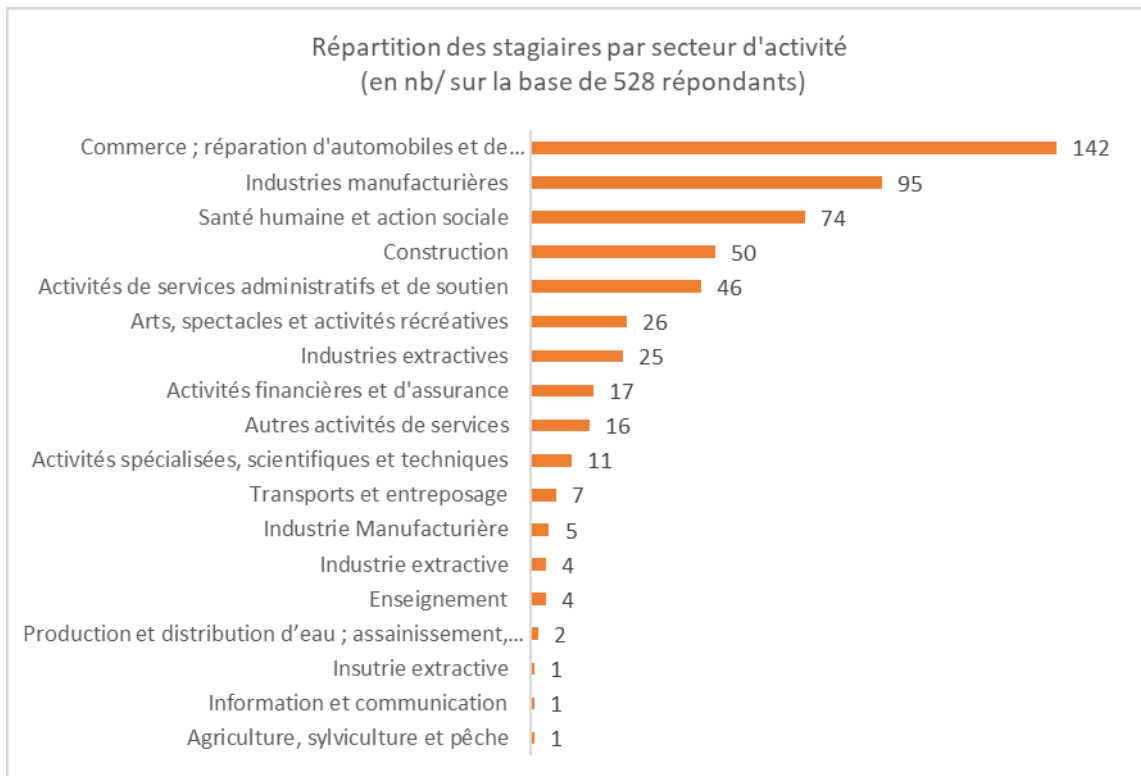
Un taux de pénétration en légère baisse par rapport à 2021 (4%). Un taux qui progresse fortement pour le secteur des industries extractives. Pour le reste, il reste relativement stable à l'exception de la baisse observée dans le secteur de l'hébergement-restauration.

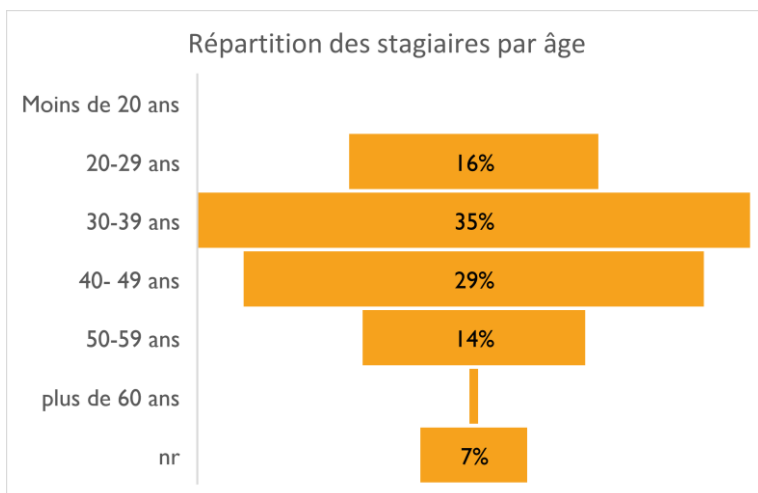
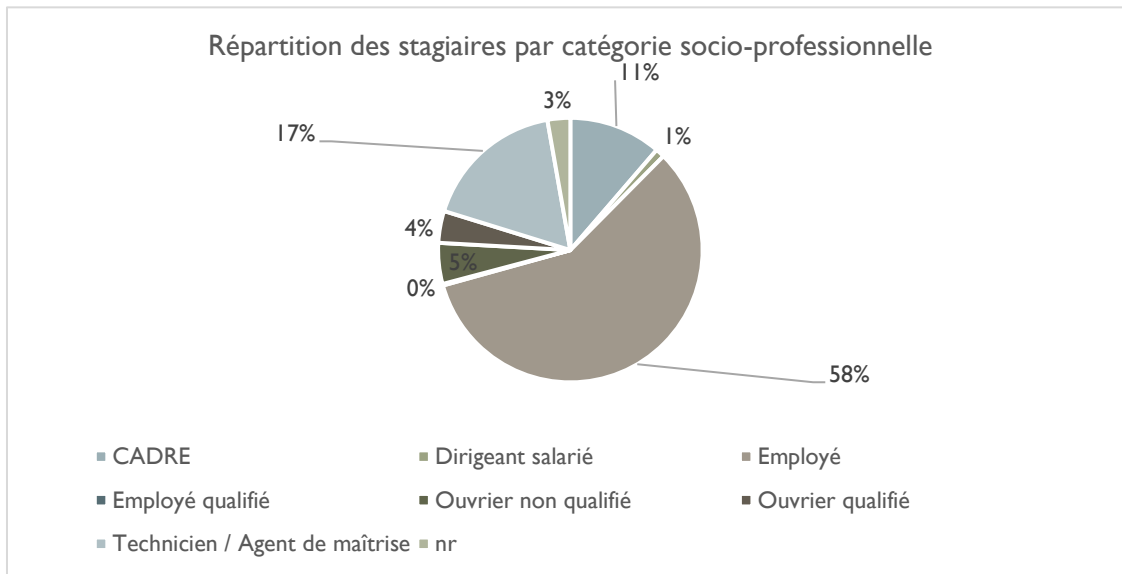
Secteur	Nb d'entreprises ayant bénéficié d'une action de la programmation 2021	Taux de pénétration
A-Agriculture, sylviculture et pêche	6	2%
B-Industries extractives	6	14%
C-Industrie manufacturière	29	5%
E-Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	3	5%
D. Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	0	0%

F-Construction	10	1%
G-Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	58	4%
H-Transports et entreposage	19	4%
I-Hébergement et restauration	55	12%
J-Information et communication	3	3%
K- Activités financières et d'assurance	5	3%
L-Activités immobilières	4	2%
M-Activités spécialisées, scientifiques et techniques	11	3%
N-Activités de services administratifs et de soutien	6	1%
O-Administration publique	3	60%
P-Enseignement	6	9%
Q-Santé humaine et action sociale	12	3%
R-Arts, spectacles et activités récréatives	7	7%
S-Autres activités de services	3	1%
NR	2	
Total général	248	4%

Concernant les stagiaires

- 44% sont des femmes
- 58% sont des employés
- 91% étaient en CDI contre 83% en 2021
- Près des 2/3 ont entre 30 et 50 ans.





Impact des actions

- Sur les 508 ayant suivi une formation de la programmation en 2022, 409 ont été évalués sur leurs compétences acquises lors de cette formation soit 81% des stagiaires. Parmi eux, **94% avait acquis les compétences visées**, 4% partiellement acquis et 2% ne les avait pas acquis
- Concernant les actions d'accompagnement individuel, seuls les 22 stagiaires de l'action relance employeur ont été évalué. 100% des stagiaires ont acquis les compétences visées.

Les actions conventionnées en 2021

Photographie des actions conventionnées en 2021 et réalisées en 2022

Les chiffres clés

Actions collectives du millésime 2021 réalisées en 2022	Suivis individualisés du millésime 2021 réalisés en 2022
35 actions dont 3 à cheval sur les années 2021-2022 (caisson Hyperbare, Green Belt et aide-soignant pour personnes âgées)	9 suivis individualisés
188 stagiaires	12 stagiaires
12 240 heures de formation financées	424 heures de formation financées

- Ces actions réalisées en 2022 correspondent à un montant engagé de **29 585 379 XPF** soit 19% des montants conventionnés en 2021 pour la programmation.
 - 35 actions collectives conventionnées en 2021 ont été mises en œuvre dont 3 à cheval sur les années 2021-2022 (caisson hyperbare, Green Belt et aide-soignant pour personnes âgées). Ce qui porte à 76 le nombre d'actions réalisées sur le conventionnement 2021, auquel il faut ajouter l'action spécifique relative à l'évolution de la réglementation pour les débits de boisson.
 - 12 suivis individualisés, ce qui porte à 79 le nombre total de suivis individualisés réalisés sur le conventionnement 2021.
- 200 stagiaires ont suivi une formation ce qui porte à **891 le nombre de stagiaires ayant suivi une formation conventionnée en 2021.**

7 428 heures de formation ont été réalisées en 2022 ce qui correspond à 59% des heures financées pour ces actions réalisées en 2022.

Récapitulatif des actions collectives de 2021 réalisées en 2022 par projet

projet	Nombre d'actions	Nombre de stagiaires visés	Nombre de stagiaires présents	Nombre d'heures conv.	Nombre d'heures réalisées	Taux de remplissage	Budget conventionné par stagiaire	Budget total conventionné
Co-financement	1	12	10	546	455	83%	216 345	2 596 140
caisson hyperbare	1	12	10	546	455	83%	216 345	2 596 140
Prioritaire	2	14	12	668	550	82%	227 897	3 190 560
Déconfinées	2	14	12	668	550	82%	227 897	3 190 560
SOF	32	289	166	11 026	6 071	55%	1 334 947	18 122 680
Aide soignant personnes âgées	1	9	9	3 780	2 814	74%	932 800	8 395 200
Brevets mer	28	258	139	6 552	2 711	41%	22 007	5 677 680
Reholat	2	12	11	384	352	92%	124 200	1 490 400
Tuteur	1	10	7	310	194	63%	255 940	2 559 400
Total général	35	315	188	12 240	7 076	58%	75 903	23 909 380

	Nombre de stagiaires	Nombre d'heures financées	Montant conventionné par stagiaire
RELANCE ACCOMPAGNEMENT RECONVERSION	6	60	178 944
Accompagnement/ bilan de compétences	6	60	178 944
RELANCE EMPLOYEUR	3	292	1 337 033
Management et gestion des organisations - Essec Executive Education	1	240	3 390 976
VAE - accompagnement rédaction livret 2 - BTS TOURISME	1	12	197 390
VAE Licence Pro Commercialisation des Produits Touristiques	1	40	422 732
PRIORITAIRE	3	72	197 080
VAE ME ES CAFERUIS	3 (en cours)	72	197 080
Total général	12	424	473 000

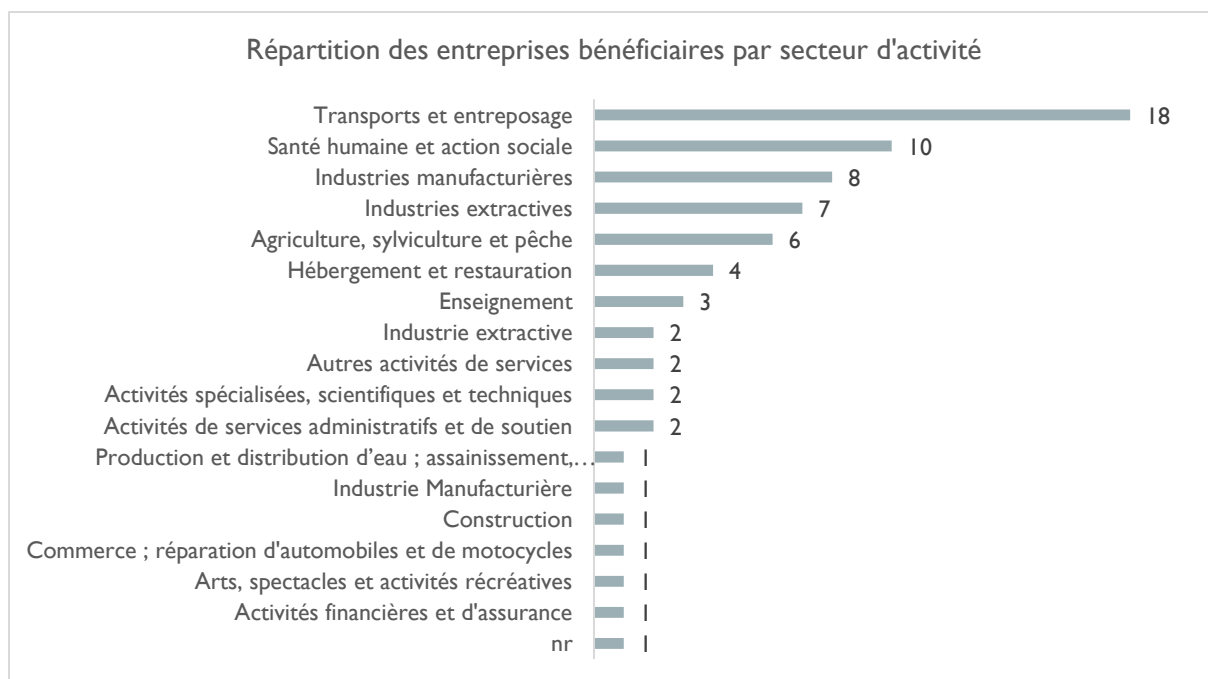
Concernant les bénéficiaires

Les entreprises uniques bénéficiaires

- **71 entreprises uniques** ont bénéficié d'une action de la programmation 2021 réalisée en 2022.

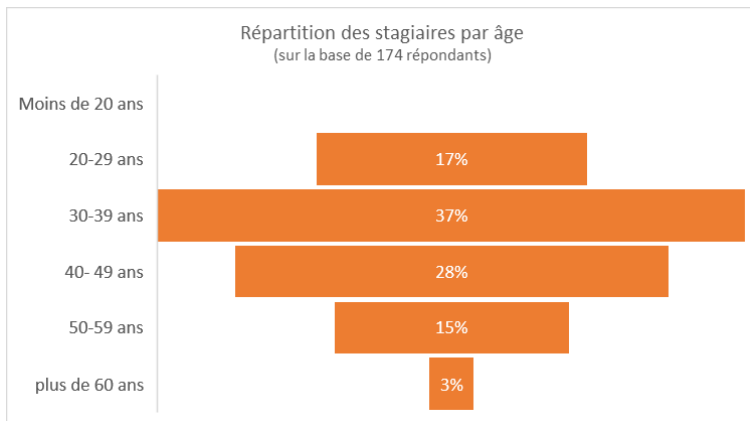
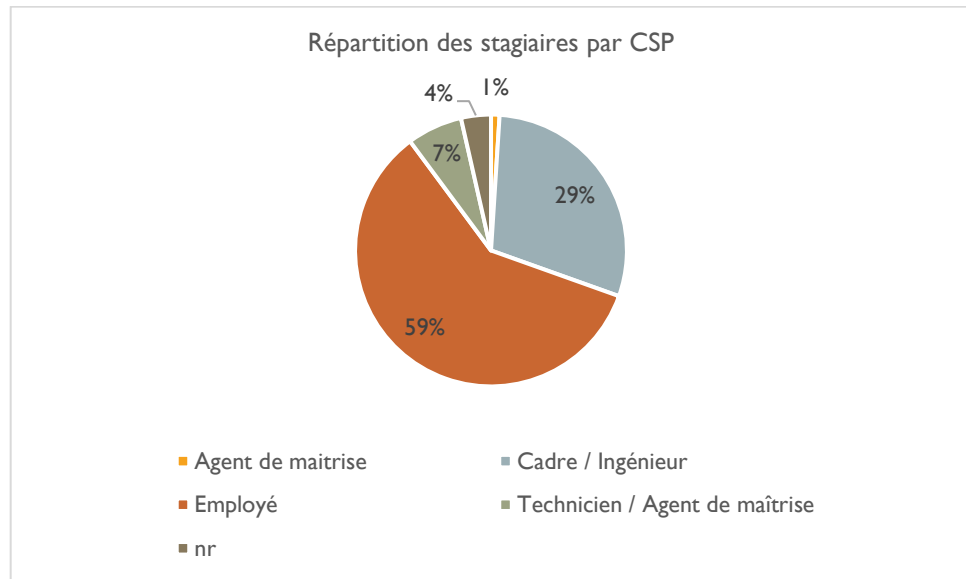
Sur les 71 entreprises bénéficiaires, **49 avaient déjà bénéficié d'une action de la programmation** soit 69%, 22 nouvelles entreprises ont été accompagnées.

- **Seules 10% d'entre elles étaient des entreprises de moins de 10 salariés.**
- 49% d'entre elles ont envoyé deux stagiaires au plus en formation.
- 77% d'entre elles étaient localisées dans le Grand Nouméa.



Les stagiaires

- 23% des stagiaires étaient des femmes
- 87% étaient en CDI au moment de la formation
- Les 2/3 étaient âgés de 30 à 50 ans.
- 59% étaient des employés.



Impact des actions conventionnées en 2021 et réalisées en 2022

	Nb de stagiaires participants	Nb de stagiaires évalués	Taux d'acquisition des compétences
Actions collectives	188	121	94% (3% partiellement acquis, 3 % non acquis)
Suivis individuels	12	7	100 %

Les actions conventionnées en 2020

Photographie des actions conventionnées en 2020

Actions du millésime 2020 réalisées en 2022
9 actions
72 stagiaires
3628 heures de formation financées Pour 3240 heures effectivement réalisées

- 9 actions conventionnées en 2020 ont été réalisées en 2022, ce qui porte à **47 le nombre d'actions réalisées sous le conventionnement 2020**.
- Ces 9 actions représentent un montant engagé de 14 101 020 XPF soit 10% des montants conventionnés en 2020. 79% des montants ont été consacrés aux frais pédagogiques.
- 72 stagiaires ont suivi une formation ce qui porte à **371 le nombre de stagiaires ayant suivi une formation conventionnée en 2020**.
- En 2022, 3240 heures de formation ont été réalisées soit 89% des heures de formation financées pour les actions visées, et le taux de remplissage de 80%. Au total ce sont **20 974 heures de formations qui ont été réalisées sur le conventionnement 2020 sur les 26 146 financées**.

Répartition des actions par projet

	Nb d'actions réalisées	Nb de stagiaires visés	Nb de stagiaires présents	Nb d'heures conventionnées	Nb d'heures réalisées	Taux de remplissage	Budget moyen conventionné par stagiaire
Branche	2	16	16	2520	2520	100%	717 338
MANAGEMENT DE PROXIMITE	2	16	16	2520	2520	100%	717 338
Projets prioritaires	7	74	56	1108	720	76%	35 454
RELANCE	7	74	56	1108	720	76%	35 454
Total général	9	90	72	3628	3240	80%	156 678

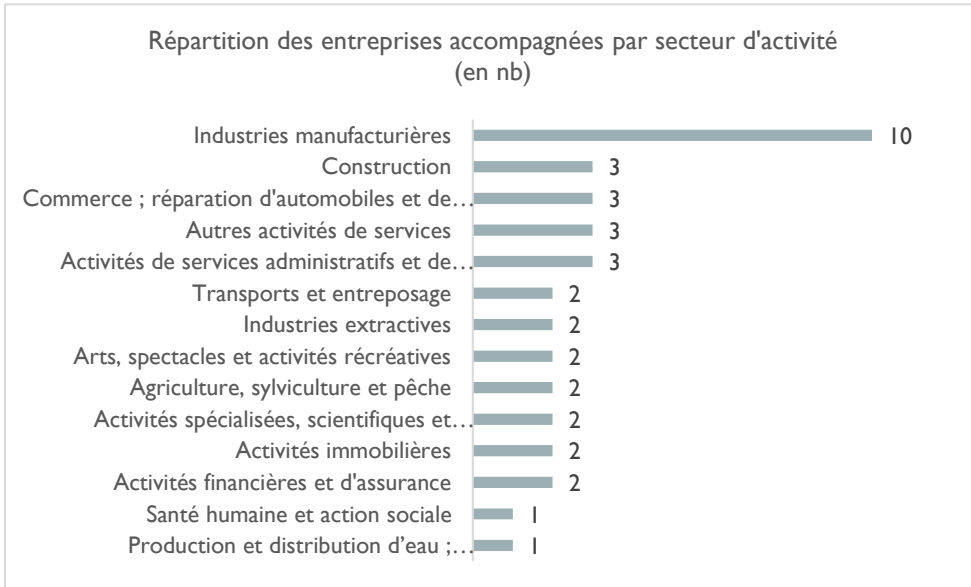
Répartition des stagiaires par action de formation

Projets	Nb de stagiaires présents	Nb d'heures conventionnées
Branche	16	2520
MANAGEMENT DE PROXIMITE	16	2520
ENCADRANT D'EQUIPE - S4	8	1260
ENCADRANT D'EQUIPE - S5	8	1260
Projets prioritaires	56	1108
RELANCE	56	1108
Créativité collective et résolution de problème en entreprise - Session 04	7	136
Devenir acteur du changement en entreprise -Session 03	8	112
Etablir sa stratégie de communication digitale en NC - Session 04	10	144
Mettre en place des éco-gestes dans mon entreprise - S02	6	140
Office 365 - S05	7	192
Office 365 - S06	10	192
Office 365 -S07	8	192
Total général	72	3628

Les bénéficiaires

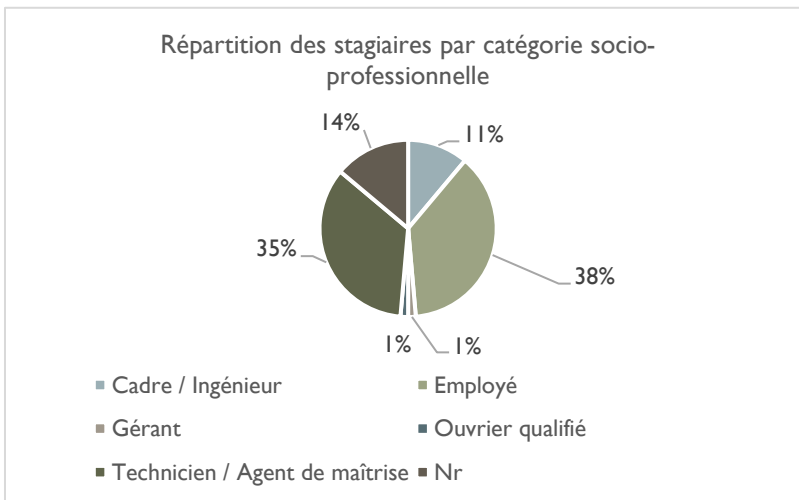
Les entreprises

- Ce sont **38 entreprises** qui ont bénéficié des actions de la programmation 2020. Parmi elles 20 entreprises avaient déjà bénéficié d'une action de la programmation (soit 52%) et 18 nouvelles entreprises ont été accompagnées.
- **37%** d'entre elles étaient une **entreprise de moins de 10 salariés**.
- 39% d'entre elles ont inscrit au moins deux stagiaires à une formation.
- 87% étaient localisées dans le Grand Nouméa.



Les stagiaires

- 50% étaient des femmes
- 38% étaient des employés et 35% des agents de maîtrise



L'impact des actions

Sur les 72 stagiaires ayant suivi une formation du millésime 2022, 57 ont été évalués au regard des compétences visées par la formation (soit 80%), parmi eux 75% avait acquis les compétences visées, et 25% partiellement acquis.

BILAN FINANCIER



Frais de gestion
Plafonnés à 12 %



Dépense annuelle
Disponibilités au 31/12
inférieures à deux fois
le montant des charges
de l'année

Déficit au 31 décembre 2022

L'exercice 2022 présente un résultat net de – **113 759 875 XPF**.

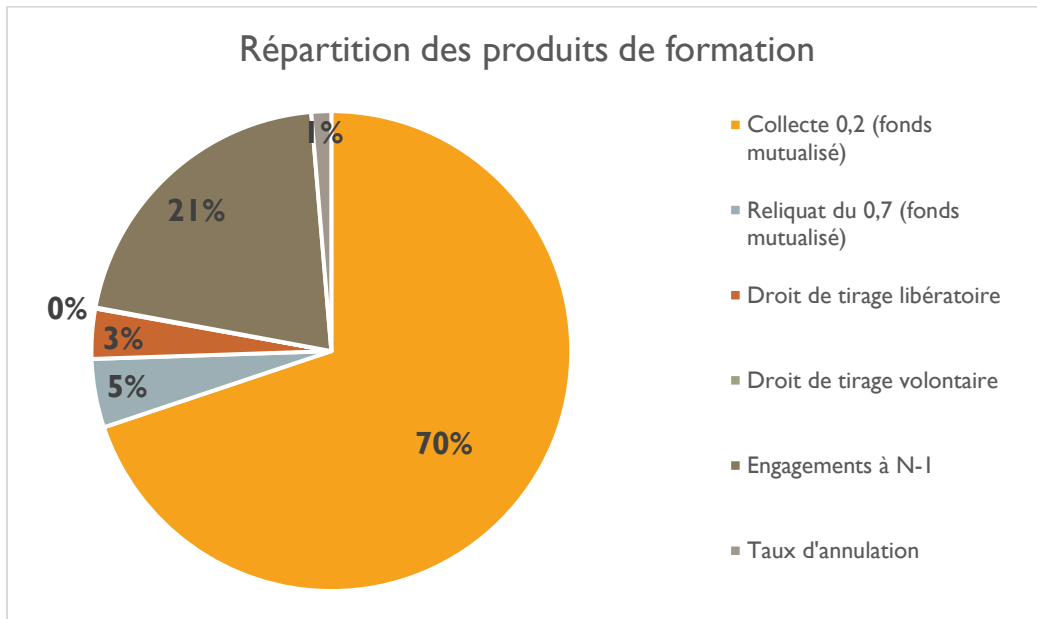
Ressources

Les ressources du Fonds proviennent principalement de la contribution des employeurs de 0.2% de leur masse salariale, collectée depuis le 1er avril 2017.

Répartition des ressources par nature

Nature de collecte	2018	2019	2020	2021	2022
Collecte 0.2 (fonds mutualisé)	470 398 158	378 038 891	414 322 378	398 116 583	420 023 000
Reliquat du 0.7 (fonds mutualisé)	40 120 014	18 795 331	6 228 320	20 149 719	27 802 000
Droit de tirage libératoire	24 440 696	36 332 766	21 042 177	38 024 557	20 237 000
Droit de tirage Volontaire	2 249 938	179 424	-	-	444 000
Total des produits	537 208 806	433 346 412	441 592 875	575 031 703	601 293 000

Cependant, pour arriver au total des produits de formation qui s'élève à **601 293 000 XPF**, il faut y ajouter les engagement de financements de formation (**124 726 000 XPF**) et les annulations (**8 060 532 XPF**) qui viennent pondérer les engagements et en très forte hausse par rapport à 2021.



Répartition des recettes par mois

L'encaissement des recettes se répartit selon son origine :

- La collecte via la CAFAT n'est pas calée sur un reversement trimestriel régulier. Des décalages perdurent. A noter cependant que le fichier des données et le solde de la dernière collecte ont pu être livrés à la fin du mois de mars 2022. Des travaux ont été engagés avec la CAFAT tout au long de l'année 2021 pour réduire et sécuriser les délais ainsi que les versements. La nouvelle convention n'a été effective qu'en cours d'année 2022.
- Les reliquats du 0.7% sont versés en début d'année au plus tard le 31 mars.
- Les droits de tirage sont quant à eux reçus au fil de l'eau.

Dépenses

Les charges de l'année s'élèvent à 718 573 509 XPF

Le Fonds doit présenter des disponibilités au 31 décembre 2022 inférieures à **1 437 147 018 XPF** pour être en conformité avec l'article R544-19 du code du travail de la Nouvelle-Calédonie. Le fonds a présenté cette conformité dès la première année. Au 31 décembre 2022 les disponibilités du Fonds était de **289 639 390 XPF**.

Article R. 544-19 Modifié par la délibération n° 58/CP du 30 mars 2017 - Article 5-III :

“Les disponibilités dont dispose le fonds au 31 décembre de l'exercice ne peuvent excéder le double du montant des charges comptabilisées au titre du même exercice. Les excédents non utilisés dans les conditions prévues ci-dessus sont reversés au budget de la Nouvelle Calédonie, avant le 30 juin. Ces dispositions s'appliquent à compter de la troisième année suivant l'année de démarrage des activités du fonds”.

Dépenses par objet

<i>Dépenses par objet</i>	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017
Actions de FPC	566 057 554	397 149 884	352 894 281	447 343 721	230 215 106	59 948 635
Accompagnement VAE	2 080 397	2 509 647	2 236 897	974 317	1 318 314	1 137 217
Bilans de compétences	2 033 358	1 353 822	1 814 739	2 133 806	458 676	0
Lutte contre illettrisme	82 634	1 431 075	1 862 630	1 591 090	431 556	0
Evaluations	0	0	0	78 519	36 736	
Ingénierie	19 564 950	0	6 100 000	3 350 000	3 050 000	
Information - orientation des stagiaires					0	0
Accompagnement des dispositifs de formation	52 518 615	39 763 122	32 543 912	36 507 780	30 090 006	16 332 010
Honoraires	5 088 314	2 831 250	2 660 700			
Information employeurs	7 410 294	10 828 182	5 712 534	5 645 345	2 256 819	
Frais de gestion	53 330 342	48 204 759	39 671 702	44 544 589	40 340 122	29 034 698
Indemnisation administrateurs						
Total	708 166 458	504 071 741	445 497 395	542 169 167	308 197 335	106 452 560

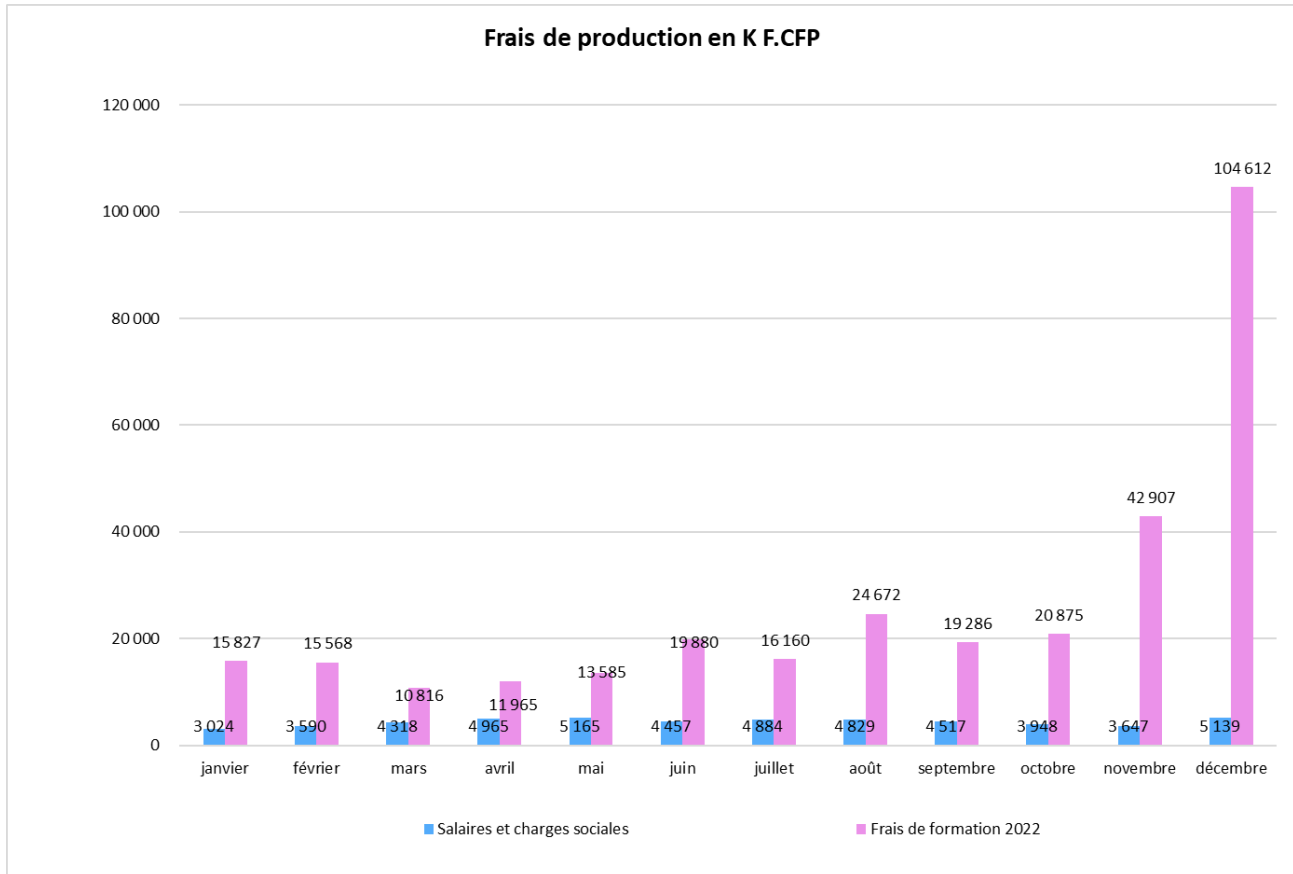
L'écart avec les dépenses par nature s'explique par la dépréciation CAFAT sur la collecte de 10 407 051 ce qui amène le total à 718 573 509 XPF

Dépenses par nature

Dépenses par nature	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017
60- ACHATS	1 292 881	1 021 133	691 423	746 734	1 117 512	622 155
<i>Dont 6042- Achats d'études</i>						
61- SERVICES EXTERIEURS	10 826 193	12 324 123	12 260 271	12 649 864	12 539 935	7 365 433
<i>Dont 6132 Locations immo formation</i>						
62- AUTRES SERVICES EXTERIEURS	36 608 557	32 826 757	21 323 170	20 738 066	15 571 611	10 395 780
<i>Dont 623- Publicité, relations publiques, publications</i>	8 487 816	10 978 686	5 764 004	5 870 671	3 568 780	342 435
<i>Dont 625- Déplacement, missions, réceptions</i>	1 363 456	639 563	567 357	920 385	1 328 278	1 175 345
63- IMPOTS ET TAXES	350 571	215 071	204 505	222 471	159 794	67 846
64- CHARGES DE PERSONNEL	59 929 777	47 127 757	39 068 879	42 796 856	36 506 314	24 167 996
<i>Dont 6411- Personnel fonctions opérationnelles</i>	52 518 615	39 763 122	32 543 912	36 507 780	30 090 006	16 332 010
<i>Dont 6412- Personnel fonctions supports</i>	7 411 162	7 364 635	6 524 967	6 289 076	6 416 308	7 835 986
65- CHARGES DE FORMATION	490 587 529	274 888 923	277 592 394	371 131 572	168 328 436	49 445 530
<i>Dont 65611 Frais pédagogiques</i>	362 561 961	194 876 614	176 032 760	216 370 626	117 501 838	38 350 337
<i>Dont 65612 Rémunérations stagiaires</i>	92 201 126	53 473 556	49 994 048	56 624 947	37 003 169	10 486 005
<i>Dont 65613 Frais de déplacement</i>	2 267 467	213 925	737 789	2 509 688	1 186 953	443 318
<i>Dont 65614 Frais d'hébergement</i>	770 195	241 928	397 301	502 456	575 296	123 620
<i>Dont 65615 Frais de restauration</i>	567 648	229 744	313 901	515 750	279 969	42 250
65- AUTRES CHARGES	889 162	1 060 247	1 000 772	1 001 319	719 394	686 734
66- CHARGES FINANCIERES						
67- CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	157 077	2 000	0	0	21 818
68- DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	118 088 839	144 283 706	103 156 493	94 046 747	85 014 293	22 344 004
<i>Dont 681511 Dot/prov. Engt de fnct form. Regul</i>	70 581 527	117 275 631	85 453 523	82 748 791	66 750 396	11 640 322
<i>Dont 681512 Dot/prov. Engts fin. Form Régul taux annul</i>	28 567 203	8 848 799	0	3 036 000	11 759 954	8 664 736
<i>Dont 681740 Dot/prov. Adhérents</i>	10 407 051	9 833 053	9 802 512	3 036 000	11 759 954	8 664 736
69- PARTICIPATION DES SALARIES						
TOTAL	718 573 509	513 904 794	455 299 907	543 333 629	319 957 289	115 117 296

Charges de fonctionnement

La dépense est principalement tournée vers les charges de personnel. Toutes ses charges ne sont pas imputées aux frais de gestion. 80% du salaire de la Conseillère en charge en outre du système d'information, 100% du salaire des Conseillères Formation et 50% du salaire de la Directrice sont dédiés aux services opérationnels.



Charges de formation

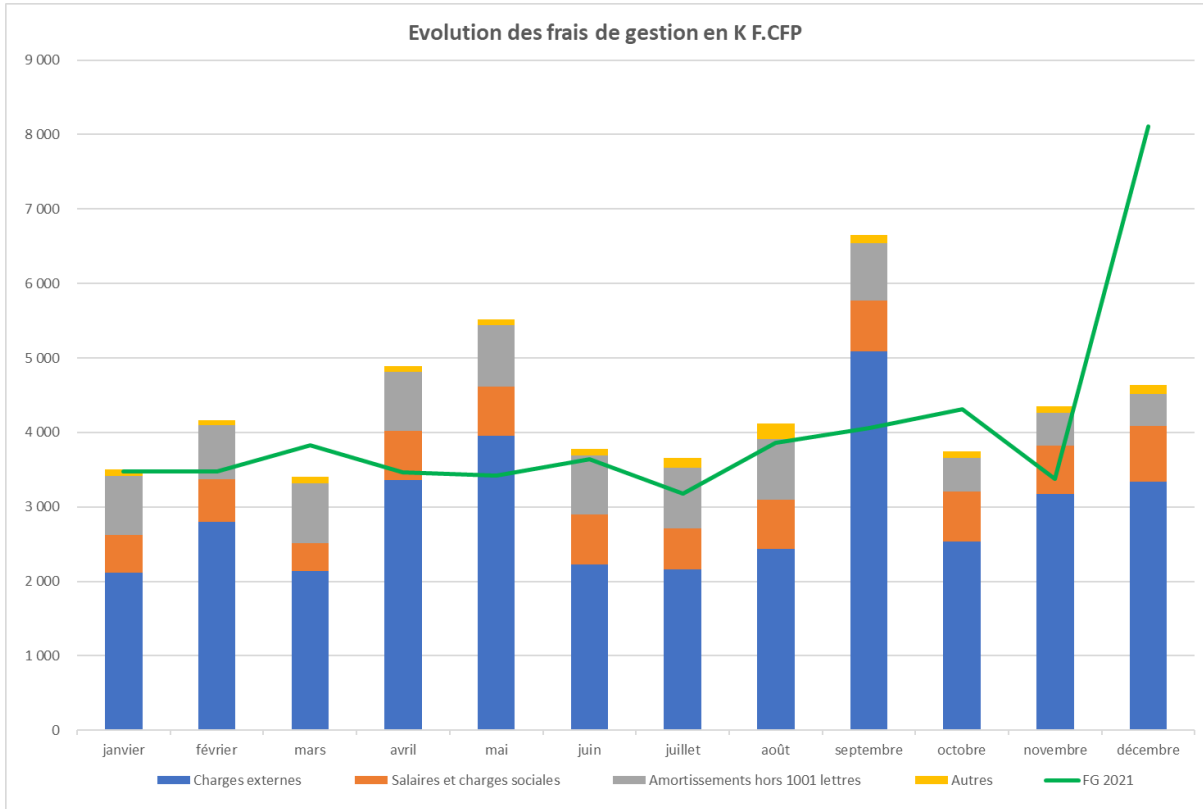
Les engagements bruts de l'année 2022, donc exclusivement dédiés à la formation - s'élèvent à **490 152 299 XPF** soit une hausse enregistrée de 10% par rapport à l'année précédente.

- **370 093 100 XPF** effectivement payées au 31 décembre 2022,
- **49 477 672** payées au cours du premier trimestre 2023
- Et **70 581 527 XPF** restant à payer en 2023

A cela se soustraient les extournes de charges de formation ainsi que la reprise des provisions pour charges de formation à la clôture de l'exercice N-1.

Frais de gestion

Les frais de gestion sont plafonnés à 12% de la collecte annuelle, ce plafond ne s'appliquant pas la première année de production. Le Fonds présente des frais de gestion de **8.87%** pour cette année de mise en œuvre, soit une très légère hausse bien que l'assiette de collecte ait augmenté.

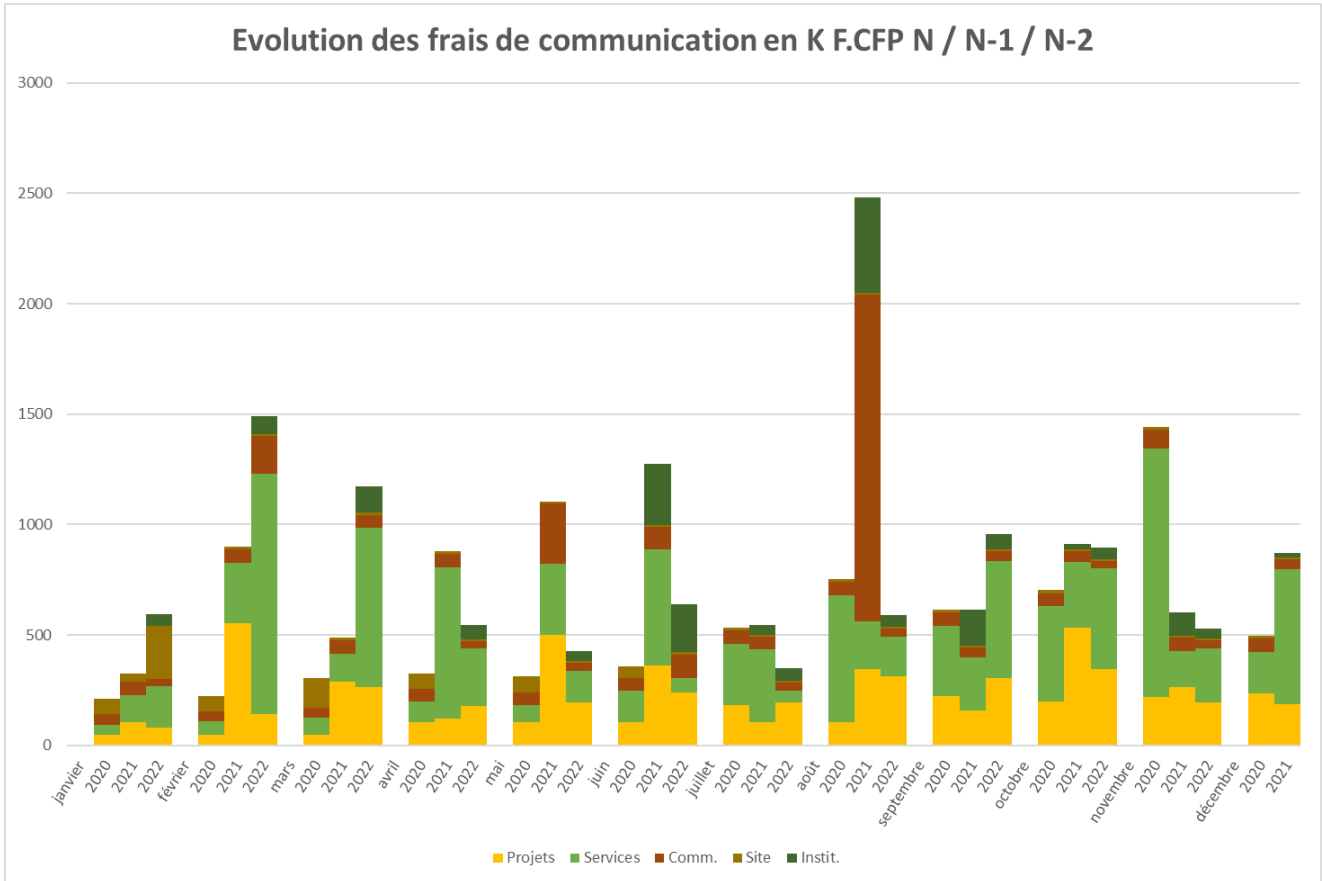


Ce sont principalement les "charges externes" soit la location du Système d'information, les honoraires pour l'externalisation de la comptabilité et de l'assistance à la maîtrise d'ouvrage sur le SI qui pèsent sur les frais de gestion, ainsi que l'externalisation des évaluations type enquête de satisfaction ou d'impact.

Si on observe la différence de comportement entre les charges 2021 et 2022, on constate une hausse due principalement à la maintenance et l'évolution du SI (charges externes) et à la fluctuation de la masse salariale.

Point sur la communication

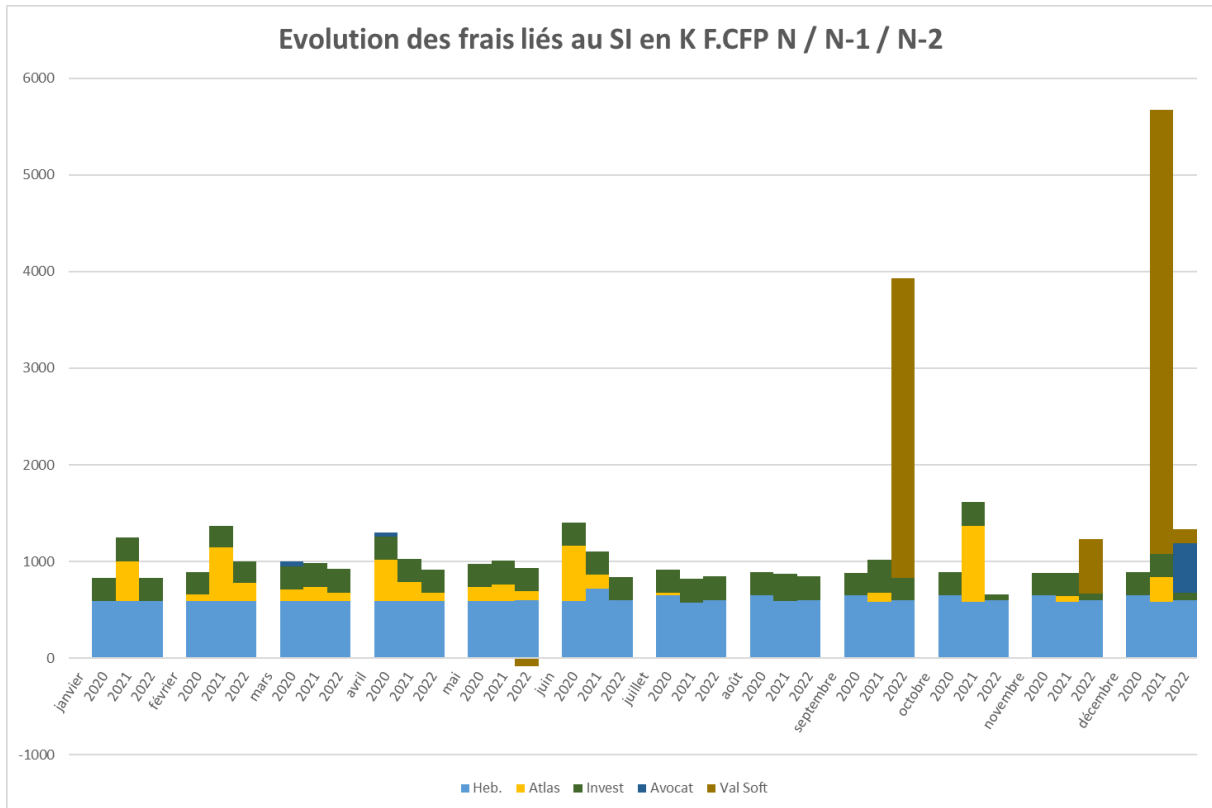
Tous les frais liés à la communication n’entrent pas dans le calcul des frais de gestion. C’est la communication institutionnelle – marginale- qui s’y inscrit. La majeure partie de la communication vient en soutien des projets et des services, ou de la promotion de la formation professionnelle continue.



Point sur le système d'information

MyOPCO est un processus critique pour le FIAF tant au niveau de la gestion quotidienne, de la sécurité des données, que du reporting.

Les coûts liés au système d'information n'ont pas significativement augmenté entre 2021 et 2022, mais il a été décidé au cours de l'année 2022 de mettre fin à la collaboration avec l'éditeur val software. Les travaux de changement de SI ont débuté début 2023 et auront lieu jusqu'en mi-2024.



Cette situation retient toute l'attention de la Direction et du Conseil d'Administration.

Perspectives

Le FIAF a à présent atteint sa vitesse de croisière et s'engage dans de nouveaux défis. Il faut à présent songer à élargir la portée des formations proposées en explorant les champs de l'innovation pédagogique, et en améliorant l'accès à la formation par le biais du renforcement des liens avec les employeurs, les syndicats et d'autres organisations pour améliorer l'accès à la formation des travailleurs.

Renforcer les compétences des organismes de formation et des acheteurs en matière de politique de formation professionnelle et de mesure d'impacts reste une ligne de développement avec pour objectif de renforcer la qualité des programmes de formation, qu'ils soient à la main du FIAF ou à la main des entreprises. Dans cet objectif, le MOOC et le serious game du FIAF viendront compléter l'offre de services d'ici le milieu de l'année 2023.

Construire une offre adaptée aux besoins du marché reste un défi majeur, tant nous manquons de données et de coordination avec les autres financeurs. Le FIAF travaille à renforcer la collaboration avec les différents partenaires pour mieux identifier les compétences d'aujourd'hui et de demain, et adapter ses modalités de formation.

Par ailleurs, il apparaît à présent fondamental de diversifier les apports de fonds, en répondant à des appels à projet européens ou nationaux. Cela permettrait de renforcer les capacités du FIAF à travailler en réseau et à contribuer aux politiques territoriales de dynamisation du marché de l'emploi et de la montée en compétences.

L'un des piliers de cette nouvelle dynamique à présent abordée est le changement du Système d'information du FIAF, qui doit pouvoir offrir un service bien plus pointu aux entreprises, mais aussi aux organismes de formation. Nous souhaitons par-là améliorer l'efficacité opérationnelle du FIAF, améliorer l'expérience utilisateur et assurer une meilleure visibilité et une meilleure accessibilité des services du FIAF.

Le FIAF se lance donc dans un investissement lourd mais absolument nécessaire à sa pertinence et à son accessibilité. Le point fort de ce changement de SI réside dans ses modalités d'élaboration, qui impliquent nécessairement la mobilisation des parties-prenantes, donc de tous les types d'utilisateurs du FIAF. Cela renforce donc les liens du FIAF avec ses publics.

Annexes

Annexe 1 – Architecture des commissions

Les organes consultatifs

Les organes consultatifs préparent les recommandations ou les délibérations à soumettre au CA. Ils ne sont pas décisionnaires et de ce fait peuvent se réunir sans condition de quorum, si les deux collèges sont représentés.

La commission de contrôle :

- Elle se réunit au moins une fois par an avant le CA qui arrête les comptes.
- Elle est composée de deux représentants de chacun des collèges et du commissaire aux comptes désigné. Le Trésorier et le Trésorier-adjoint sont invités en qualité d'auditeurs libres.
- Son rôle est de rapporter et de faire des recommandations au CA avant l'arrêt des comptes.

La commission CAFAT :

- Elle se réunit à la demande de la Directrice et est témoin des échanges par mail entre le FIAF et la CAFAT dans son rôle de tiers collecteur. Elle est composée d'un représentant de chacun des collèges et les membres du CA du FIAF siégeant également au CA de la CAFAT sont automatiquement intégrés aux échanges pour information.
- Son rôle est de rapporter et de faire des recommandations au Bureau et/ou CA pour le suivi de la convention

La commission SI :

- Les membres se réunissent lors des comités de pilotage organisés par ValSoftware.
- Elle est composée d'un représentant de chacun des collèges.
- Son rôle est de rapporter et de faire des recommandations au Bureau/CA pour le suivi de la mise en place du SI.

Les organes de décision

Les organes de décision doivent respecter les conditions de quorum, puisqu'ils peuvent acter des décisions par délégation du CA.

La commission d'approbation :

- Elle se réunit à la demande de la Directrice et/ou des conseillères formation en charge des projets.
- Elle est composée de deux représentants titulaires de chacun des collèges, et de deux représentants suppléants.
- Son rôle est d'autoriser ou non les demandes dérogatoires et d'en fixer les règles de prise en charge, qui peuvent être égales ou en deçà des règles de gestion appliquées. Elle examine l'opportunité des projets proposés et participe aux commissions de consultation, pour émettre un avis sur les offres.

La commission de suivi des règles de gestion :

- Elle se réunit autant que de CA, le mois qui précède.



- Elle est composée de deux représentants de chacun des collèges.
- Son rôle est de rapporter, faire des recommandations au CA sur les affectations des enveloppes, et ses membres peuvent également procéder à la vérification aléatoire de la tenue des dossiers du Fonds et des process. Pour cette dernière mission, un entretien avec la Directrice peut constituer un préalable aux éventuelles recommandations au CA. Par ailleurs, cette commission est décisionnelle quant à l'allègement ou la consolidation des règles de gestion tant que ces modifications ne concernent pas les aspects de gouvernance ou d'affectation des enveloppes.

Ces organes ont pour objet de flexibiliser l'action du Fonds. Le rôle de la commission d'approbation est central en ce sens qu'il observe et valide ou discute les projets soumis dans le cadre des achats du FIAF ou en cas de recours d'un employeur sur le champ du financement des plans de formation.